

## CONTRIBUTEURS A L'ELABORATION DU PAS

### EQUIPE DE REALISATION

Assitou Ndinga,  
Bureau régional de l'UICN  
pour l'Afrique centrale,  
Yaoundé, Cameroun  
Elie Hakizumwami, Consultant,  
Yaoundé, Cameroun

Timothée Fomété, Consultant  
Université de Dschang  
Cameroun

Ada Ndeso-Atanga, Consultante,  
Yaoundé, Cameroun

### CONSULTANTE INTERNATIONALE

Isabelle PORTEOUS,  
Coordinatrice du Projet PAS

### CONSULTANTS NATIONAUX ET REGIONAUX

#### BURUNDI

Bigawa Samuel

#### CAMEROUN

Mandjek Olivier  
Talatala Blondeau  
Mbog Dieudonne Marius

#### CONGO

Kombo Germain  
Nkeoua, Grégoire

#### GABON

Bile Allogho Joachim  
Makaya Jean-Francois  
Mebiame Jean Baptiste

#### AFRIQUE CENTRALE

##### \*Synthèse PFNL

Elie Hakizumwami

##### \*Synthèse Régionale

Timothée Fomété Nembot  
Ada Ndeso-Atanga  
Elie Hakizumwami

#### GUINEE EQUATORIALE

Micha Ondo Vincente  
Nze Angono Nicanor

#### CENTRAFRIQUE

Damio Thomas  
Philémon SELEBANGUE

#### Rép. Dém. du CONGO

Ipalaka Yobwa Joseph  
Kapa Batunyi Francois

#### RWANDA

Habiyambere Thaddée

**COMITE DE LECTURE**

Jeffrey Mc Neely,  
Union Mondiale pour la Nature  
Gland, Suisse

Jeffrey Sayer, CIFOR  
Bogor, Indonésie

Jacques Prescott,  
Direction du Patrimoine Ecologique et du  
Développement Durable  
Ministère de l'Environnement du Québec,  
Québec, Canada

Conrad Aveling  
ECOFAC, Libreville Gabon

Trinto Mugangu,  
Représentant régional GEF-PNUD,  
B.P4846 Kinshassa-Gombe  
République Démocratique du Congo

Jean Boniface Memvie,  
Ministère des Eaux et Forêts, de la Pêche,  
Chargé de l'Env et de la Protection de la  
Nature, Libreville, Gabon

Robert Winterbottom, Consultant  
Washington, U S A

**APPUI REDACTIONNEL**

Daniel NGANTOU  
Bureau Régional de l'UICN pour l'Afrique  
Centrale, Yaoundé, Cameroun

Jean Claude Nguingui  
Bureau Régional de l'UICN pour l'Afrique  
Centrale, Yaoundé, Cameroun

Bihini Won Wa Musiti  
Bureau Régional de l'UICN pour l'Afrique  
Centrale, Yaoundé, Cameroun

Mankoto ma M'baelele,  
Département des Sciences  
Ecologiques, UNESCO,  
Paris, France  
Charles Doumenge,  
CIRAD, Montpellier, France

Wale Adeleke  
WWF International Yaoundé  
Cameroun

Steve Gartlan  
WWF-Cameroun, Yaoundé

Robert Nasi, CIFOR,  
Bogor, Indonésie

Amy Vedder, WCS  
New York, U S A

Angèle Luh M'Bazoa  
Bureau Régional de l'UICN  
pour l'Afrique Centrale,  
Yaoundé, Cameroun  
Souane Thirakul, Bureau  
Régional de l'UICN pour  
l'Afrique Centrale,  
Yaoundé, Cameroun

## Acronymes

ACDI:	Agence Canadienne pour le Développement International
APFT:	Avenir des Peuples des Forêts Tropicales
APPEC:	Initiative d'Auto-Promotion des Populations de l'Est Cameroun
ATIBT:	Association Technique Internationale des Bois Tropicaux
BMZ:	German Ministry for Cooperation and Development
BRAC:	Bureau Régional pour l'Afrique Centrale
BSP:	Biodiversity Support Programme
CAJAD:	Centre d'Animation de la Jeunesse pour le Développement (Cameroun)
CARE:	Cooperative for American Relief Everywhere
CARPE:	Central African Régional Programme for Environnement
CEMAC:	Communauté Economique et Monétaire des pays d'Afrique Centrale
CDB :	Convention sur la Diversité Biologique
CEE/EEC:	Communauté Economique Européenne/ European Economic Community
CEEAC:	Commission Economique des Etats d'Afrique Centrale
CEFDHAC:	Conférence sur les Ecosystèmes de Forêts Denses Humides d'Afrique Centrale
CIAD:	Centre International d'Appui au Développement Durable, Dja-Lomié, Cameroun (Local NGO)
CIFOR :	Center for International Research in Forestry
CIRAD :	Centre International de Recherche Agronomique pour le Développement
CITES :	Convention sur le Commerce International des Espèces de Faune et de Flore Sauvages menacées d'Extinction.
CNUED:	Conférence des Nations Unies pour l'Environnement et le Développement
COMESA :	Conference on Common Market for Eastern and Southern Africa
CORAF:	Conférence des Responsables de Recherche Agronomique Africaine
COREP:	Comité de pêche dans le Golfe de Guinée
CPGL:	Communauté des Pays des Grands Lacs
DFC:	Direction de la Faune et de la Chasse, Gabon
DFID:	Department for International Development (UK)
DGRF:	Direction Générale des Ressources Forestières, Gabon
D.Ü:	Dienste in übersee

ECOFA:	Programme de Conservation des Ecosystèmes Forestiers d'Afrique Centrale
ERAIFT:	Ecole Régionale Post-Universitaire d'Aménagement Intégré des Forêts Tropicales
FAO:	Organisation des Nations Unies pour l'Alimentation et l'Agriculture
FCFA :	Franc CFA (1 Francs français vaut environ 100 FCFA)
FF:	Francs Français
FORAFRI:	Forêts d'Afrique (Projet Régional de Capitalisation et Transfert )
GEF/FEM:	Global Environmental Facility/Fonds pour l'Environnement Mondial
GTZ:	Deutsche Gessellschaft für Technische Zusammenarbeit (Office Allemand pour la Coopération Technique)
HCR:	Haut Commissariat des Nations Unies pour les Réfugiés
IFIA:	Interafrican Forest Industries Association
IIED:	Institut International pour l'Environnement et le Développement.
INECN:	Institut National pour l'Environnement et la Conservation de la Nature
ICCN:	Institut Congolais pour la Conservation de la Nature
IPHAMETRA:	Institut de la Pharmacopée et de la Médecine Traditionnelle
IRAF:	Institut de Recherche Agronomique et Forestière
IRD:	Institut de Recherche pour le Développement( ex. ORSTOM)
IRET:	Institut de Recherche en Ecologie Tropicale
MINEF:	Ministère de l'Environnement et des Forêts (Cameroun)
MIRF:	Ministère des Ressources Forestières (Gabon)
OAB:	Organisation Africaine du Bois
OCDE:	Organisation pour la Coopération et le Développement Economique
OCFSA:	Organisation pour la Conservation de la Faune Sauvage d'Afrique
ODI:	Overseas Development Institute
OIBT:	Organisation Internationale des Bois Tropicaux
ORTPN:	Office Rwandais du Tourisme et des Parcs Nationaux
ORSTOM:	Office de la Recherche Scientifique et Technique d'Outre-Mer
OUA:	Organisation de l'Unité Africaine
PAM:	Programme Alimentaire Mondial
PAs:	Protected areas (s)

PERAD:	Protection de l'Environnement, la Recherche et l'Appui au Développement, Durable (Local NGO). Lomié, Cameroun
PFNL :	Produits Forestiers Non Ligneux
PIB(PNB):	Produit Intérieur(National) Brut
PNUD:	Programme des Unies pour le Développement
PAFN :	Programme d'Actions Forestier National
PNAE:	Plan National d'Action pour l'Environnement
PNGE :	Plan National de Gestion de l'Environnement
PROGECAP:	Projet de Gestion et de Conservation des Aires Protégées,
RCA :	République Centrafricaine
RDC :	République Démocratique du Congo
PRGIE:	Programme Régional de Gestion de l'Information Environnementale
PROFOR:	Programme sur les Forêts
PROTOMAC:	Programme de Protection des Tortues Marines d'Afrique centrale
SBSTTA:	Sudsiary Body for Scientific, Technical & Technological Advice
SDDL:	Soutien pour le Développement Durable de Lomié
SNB:	Société Nationale des Bois
SNV:	Service Néerlandais des Volontaires
TRAFFIC :	Trade Records Analysis of Flora and Fauna in Commerce
TREES:	Tropical Ecosystem Environment observations by Satellites
UE:	Union Européenne
UK:	United Kingdom
ULB :	Université Libre de Bruxelles
UNEP:	United Nations Environment Programme
UNESCO:	Organisation des Nations Unies pour l'Education et la Culture
US\$ :	United States Dollar
WCMC:	World Conservation Monitoring Centre
WCPA:	World Commission for Protected areas
WCS:	World Conservation Society (Société Mondiale pour la conservation de la Faune)
WRI:	World Resources Institute
WWF:	World Wide Fund for Nature (Fonds Mondial pour la Nature)

## **TABLES DES MATIERES**

<b>CONTRIBUTEURS A L'ELABORATION DU PAS .....</b>	<b>1</b>
<b>TABLES DES MATIERES .....</b>	<b>6</b>
<b>LISTE DES TABLEAUX.....</b>	<b>11</b>
<b>Avant – Propos.....</b>	<b>12</b>
<b>Préambule.....</b>	<b>13</b>
<b>Résumé.....</b>	<b>15</b>
<b>Abstract.....</b>	<b>18</b>
<b>1. AFRIQUE CENTRALE .....</b>	<b>21</b>
<b>1.1. Quelques données géographiques et écologiques .....</b>	<b>21</b>
<b>1.2. Problèmes et opportunités .....</b>	<b>24</b>
<b>1.3. Processus de Brazzaville .....</b>	<b>25</b>
<b>2. METHODOLOGIE .....</b>	<b>27</b>
<b>2.1. Etapes de l'élaboration du PAS .....</b>	<b>28</b>
Etape 1 : Consultations nationales .....	28
Etape 2 : Elaboration des rapports nationaux sur la diversité biologique .....	29
Etape 3 : Atelier sous-régional sur l'identification des problèmes prioritaires communs, partagés et transfrontaliers .....	29
Etape 4 : Diffusion du rapport du premier atelier sous-régional sur l'identification des problèmes prioritaires communs, partagés et transfrontaliers .....	30
Etape 5 : Atelier sous-régional d'élaboration des réponses consensuelles aux problèmes prioritaires communs, partagés et transfrontaliers identifiés .....	30
Etape 6 : Elaboration des concepts de projets permettant la réalisation du PAS.....	31

Etape 7 : Formulation de l'avant-projet du PAS .....	31
Etape 8 : Grandes consultations sur l'avant-projet du PAS .....	31
Etape 9 : Soumission de l'avant-projet du PAS à la Conférence de la CEFDHAC .....	32
Etape 10 : Finalisation du PAS .....	32
<b>2.2. Utilisation de la matrice de planification .....</b>	<b>32</b>
<b>2.3. Comparaison des thématiques retenues pour le PAS avec celles retenues par la .....</b>	<b>40</b>
<b>Convention sur la biodiversité, le document de projet et lors des ateliers .....</b>	<b>40</b>
<b>du PAS (Tableau 4) .....</b>	<b>40</b>
<b>3. THEMES .....</b>	<b>45</b>
<b>3.1. Aires Protégées .....</b>	<b>45</b>
3.1.1. Etat des ressources .....	45
3.1.2. Activités sectorielles typiques .....	48
3.1.3. Pressions et impacts .....	49
3.1.4. Objectifs .....	49
3.1.5. Actions .....	50
3.1.5.1. Actions en cours .....	50
3.1.5.2. Actions proposées .....	50
3.1.6. Indicateurs .....	50
<b>3.2. Ressources fauniques terrestres .....</b>	<b>51</b>
3.2.1. Etat de la ressource .....	51
3.2.2. Activités sectorielles typiques .....	51
3.2.3 Pressions et impacts .....	52
3.2.3.1. Conséquences écologiques .....	52
3.2.3.2. Conséquences économiques .....	53
3.2.3.3. Conséquences sociales .....	53
3.2.4. Objectifs .....	54
3.2.5. Actions .....	54
3.2.6. Indicateurs .....	55
<b>3.3. Biodiversité marine, côtière et d'eaux douces .....</b>	<b>55</b>
3.3.1. Etat des ressources .....	55

3.3.2.	Activités sectorielles typiques .....	56
3.3.3.	Pressions et impacts.....	57
3.3.4.	Objectifs .....	58
3.3.5.	Actions .....	59
3.3.5.1.	Action en cours .....	59
3.3.5.2.	Actions proposées.....	59
3.3.7	Indicateurs .....	59
3.3.7.1.	Indicateurs pour les actions en cours.....	59
3.3.7.2.	Indicateurs pour les actions proposées.....	60
<b>3.4</b>	<b>Ressources ligneuses et non ligneuses .....</b>	<b>60</b>
3.4.1	Ressources ligneuses .....	60
3.4.1.1.	Etat des lieux.....	60
3.4.1.3.	Objectif .....	61
3.4.1.4.	Actions .....	62
3.4.1.5.	Indicateurs .....	62
3.4.2.	Ressources non ligneuses .....	62
3.4.2.1	Etat de la ressource .....	62
3.4.2.2	Activités sectorielles typiques .....	63
3.4.2.3.	Pressions et impacts.....	63
3.4.2.4.	Objectifs .....	64
3.4.2.5.	Actions .....	64
3.4.2.6.	Indicateurs.....	64
<b>3.5.</b>	<b>Espèces Menacées.....</b>	<b>64</b>
3.5.1.	Etat des ressources.....	64
3.5.2.	Problèmes .....	65
3.5.3.	Pressions et impacts.....	65
3.5.4.	Objectif .....	65
3.5.5.	Actions.....	65
3.5.6.	Indicateurs .....	65
<b>3.5.</b>	<b>Biodiversité des montagnes .....</b>	<b>65</b>
3.6.1	Etat de la ressource .....	65
3.6.2	Activités sectorielles typiques.....	66
3.6.3.	Pressions et impacts.....	66
3.6.4	Objectif .....	67
3.6.5	Actions.....	67
3.6.6	Indicateurs .....	67
<b>3.7.</b>	<b>Ressources énergétiques.....</b>	<b>68</b>



3.7.1. Etat des ressources.....	68
3.7.2. Activités sectorielles typiques.....	68
3.7.3. Pressions et impacts.....	69
3.7.4. Objectifs .....	69
3.7.5. Actions .....	69
3.7.6. Indicateurs .....	70
<b>3.8. Communication, formation et recherche .....</b>	<b>70</b>
3.8.1. Communication.....	70
3.8.1.1. Problématique.....	70
3.8.1.2. Objectif .....	70
3.8.1.3. Actions .....	71
3.8.1.4. Indicateurs .....	71
3.8.2. Formation et recherche.....	71
3.8.2.1. Etat des lieux.....	71
3.8.2.2. Activités sectorielles typiques .....	72
3.8.2.3. Pressions et impacts.....	73
3.8.2.4. Objectifs .....	73
3.8.2.5. Actions .....	73
3.8.2.6. Indicateurs .....	74
<b>3.9. Urgences et Evaluation environnementales .....</b>	<b>75</b>
3.9.1. Etat des lieux.....	75
3.9.2. Objectif .....	75
3.9.3. Actions.....	75
3.9.4. Indicateurs .....	76
3.10. Cadre juridique et institutionnel .....	76
3.10.1. Etat des lieux .....	76
3.10.2. Problèmes.....	77
3.10.3. Objectif .....	78
3.10.4. Actions.....	78
3.10.5. Indicateurs.....	78
<b>3.11. Sources de financement pour la diversité biologique .....</b>	<b>79</b>
3.11.1. Etat de ressources .....	79
3.11.2. Problèmes.....	79
3.11.3. Objectif .....	79
3.11.4. Actions .....	79
3.11.5. Indicateurs .....	80
<b>3.12. Mesures incitatives.....</b>	<b>80</b>

	10
3.12.1. Enjeux.....	80
3.12.2 Impacts .....	80
3.12.3 Objectifs .....	81
3.12.4 Actions.....	81
3.12.6. Indicateurs .....	81
<b>4. VISION .....</b>	<b>82</b>
<b>5. CADRE LOGIQUE .....</b>	<b>86</b>
<b>Partenaires dans la mise en œuvre .....</b>	<b>96</b>
<b>6. SUIVI ET EVALUATION .....</b>	<b>98</b>
<b>6.1. Généralités.....</b>	<b>98</b>
<b>6.2. Objectifs .....</b>	<b>98</b>
<b>6.3. Autres aspects du suivi et évaluation .....</b>	<b>98</b>
<b>6.4. Audit.....</b>	<b>100</b>
<b>6.5. Evaluation finale.....</b>	<b>100</b>
<b>Références bibliographiques.....</b>	<b>101</b>
<b>ANNEXES .....</b>	<b>110</b>
<b>Annexe 1: Etapes de l'élaboration du PAS .....</b>	<b>110</b>
<b>Annexe 2: Liste des espèces fauniques menacées en Afrique centrale .....</b>	<b>111</b>
<b>Annexe 3 :Thématiques de travail retenues par la Conférence des Parties signataires de la Convention sur la Diversité Biologique .....</b>	<b>125</b>
<b>Annexe 4. Listes des participants aux ateliers du PAS et à la deuxième réunion préparatoire à la troisième CEFDHAC. ..</b>	<b>127</b>
<b>Annexe 5. Cartes.....</b>	<b>131</b>

## **LISTE DES TABLEAUX**

Tableau 1: Superficies forestières en Afrique centrale.....	22
Tableau 2: Nombre d'espèces présentes dans chacun des pays du Bassin du Congo.....	23
Tableau 3: Matrice de planification.....	33
Tableau 4: Comparaison des thématiques retenues pour l'avant-projet du PAS avec celles retenues par la Conférence des Parties à la CBD, le document du projet et lors des ateliers du PAS...	40
Tableau 5: Répartition par zone des principales aires protégées d'Afrique centrale .....	46

## **Avant – Propos**

Le Plan d'Action Stratégique (PAS) Régional pour les ressources de l'Environnement et de la diversité biologique des écosystèmes du Bassin du Congo est un cadre référentiel d'analyse et d'actions prioritaires de la biodiversité du Bassin du Congo. Elaboré sur une base concertée et participative, le PAS est une contribution à la mise en œuvre de la Convention sur la Diversité Biologique.

Financé par le FEM - PNUD, avec un appui technique de l'UICN, le PAS a été approuvé lors de la 3<sup>ème</sup> session de la Conférence sur les Ecosystèmes des Forêts Denses et Humides d'Afrique Centrale organisée à Bujumbura du 05 au 07 juin 2000 par les Etats et les autres parties prenantes à la CEFDHAC. Il a reçu l'appui des experts forestiers réunis à Yaoundé du 25 au 26 septembre 2000 dans le cadre du suivi des résolutions et des recommandations du Sommet des Chefs d'Etats d'Afrique centrale sur les écosystèmes forestiers.

Le PAS, par sa vision holistique des problèmes qui affectent la biodiversité du bassin du Congo et sa proposition des différents axes d'actions stratégiques se positionne comme un cadre d'actions privilégiées dont l'exploitation déboucherait sur des activités concrètes susceptibles de soutenir le plan de convergence du suivi de la Déclaration de Yaoundé du 17 mars 1999.

L'élaboration d'un Plan stratégique peut aussi orienter le Processus de Brazzaville vers des actions communes et approuvées par toutes les parties prenantes.

Le PAS appartient aux pays de la sous-région. Il reste ouvert à tous les acteurs actuels et potentiels intéressés par la conservation et la gestion durable des écosystèmes forestiers d'Afrique centrale.

Il ne reste qu'à souhaiter que les intervenants dans le secteur de la conservation et l'utilisation durable de la biodiversité et la communauté internationale, les donateurs y compris, apportent leur appui à la mise en œuvre du PAS.

**Daniel NGANTOU**  
*Directeur Régional de l'UICN*  
*Pour l'Afrique Centrale*

**Mme Patricia de NOBRAY**  
*Représentante Résidente*  
*PNUD - Cameroun*

## Préambule

Immédiatement après la première Conférence sur les Ecosystèmes de Forêts Denses Humides d'Afrique Centrale (CEFDHAC : Brazzaville 31 mai 1996), les parties prenantes à ce Processus se sont préoccupées de l'élaboration d'un plan sous-régional d'actions pour la conservation et l'utilisation durable des ressources de la diversité biologique dans les pays du Bassin du Congo.

## Pourquoi ?

Une structure, constituée de parties prenantes d'origines et de cultures aussi diverses que le Processus de Brazzaville et qui représentent différents groupes d'intérêts, peut mener plusieurs activités. C'est le cas actuellement avec plus d'une dizaine d'initiatives régionales ou sous-régionales (CEFDHAC, Suivi du Sommet des Chefs d'Etat d'Afrique centrale, Tests des critères et indicateurs pour l'aménagement durable des forêts, ECOFAC, CARPE, PRGIE, PROFOR, APFT, ECOREGIONS, etc.). Cependant, le succès et l'impact d'un tel Processus dépendent moins du nombre d'activités qu'il peut entreprendre que de la façon dont il est capable de viser efficacement une série d'objectifs prioritaires, qui font de lui une structure unique, ce d'autant plus que l'impact combiné de toutes les initiatives évoquées ci-dessus est limité pour plusieurs raisons, parmi lesquelles :

- la non existence de mécanismes adéquats propices au développement intégré et à la participation de toutes les parties intéressées, aux niveaux national et sous-régional, qui permettraient d'identifier et de résoudre les problèmes prioritaires de gestion des ressources communes, partagées et transfrontalières de la diversité biologique, notamment des forêts, dans le contexte socio-politico-économique complexe et instable d'Afrique centrale ;
- le manque de coopération dans les efforts visant à prendre en compte les questions transfrontalières, particulièrement par la mobilisation des experts des pays voisins, et
- la compréhension incomplète des systèmes écologiques et socio-économiques d'Afrique centrale, notamment le fait que les initiatives dépassant les frontières nationales ne s'attaquent

pas aux causes fondamentales des problèmes de conservation et d'utilisation durable des ressources de la diversité biologique.

Dans ce contexte, l'élaboration d'un Plan d'Action Stratégique peut orienter le Processus de Brazzaville vers des objectifs communs et approuvés par toutes les parties prenantes. Le présent Plan est pensé comme une nécessité sous-régionale visant améliorer la gestion des ressources communes, partagées et transfrontalières de la diversité biologique.

L'harmonisation de différentes propositions faites pendant l'élaboration de l'avant-projet du PAS a permis de retenir des actions prioritaires pour l'ensemble de la sous-région. Ce sont les actions correspondant à la priorité 1 qui constituent la substance de l'avant-projet du PAS. Certaines actions sont reprises des initiatives, programmes ou projets sous-régionaux en cours. Il est envisagé que le PAS couvre une période de dix ans (2000-2009), au bout de laquelle il sera revu et actualisé. D'autres actions considérées prioritaires pourront progressivement être insérées dans le PAS. Les concepts de projets qui ont été élaborés seront affinés après approbation de ce cadre stratégique.

## Résumé

Le Plan d'Action Stratégique (PAS) pour la conservation et l'utilisation durable des ressources de la diversité biologique dans les pays du Bassin du Congo est le résultat d'un processus de consultation des pays, des institutions et des personnes ressources commencé en juin 1999. Le projet PAS qui est à la base de ce plan stratégique a été financé par le FEM-PNUD. Il vise la formulation d'un cadre stratégique applicable et opérationnel pour le Bassin du Congo, pour les actions prioritaires qui contribuent à la mise en œuvre effective de la Convention sur la Diversité Biologique dans huit pays ayant ratifié la Convention de Rio (Burundi, Cameroun, Congo, Gabon, Guinée Equatoriale, RCA, RDC et le Rwanda). Sao Tomé qui a ratifié également cette Convention, a rejoint le projet en cours de route.

Cette version finale est une révision et mise à jour de l'avant projet qui a été approuvé par la troisième CEFDHAC tenue à Bujumbura du 5 au 7 juin 2000. Elle prend en compte les remarques et suggestions formulées par la Conférence et le comité de lecture. Aussi, après la troisième réunion de la CEFDHAC, une volonté a-t-elle émergé dans le sens de fusionner les Processus de Brazzaville et de Yaoundé.

Le Plan d'Action Stratégique a bénéficié de l'appui de ceux pour lesquels il a été élaboré, la matrice de planification utilisée a été alimentée par des informations issues des différentes catégories d'intervenants dans les écosystèmes forestiers de la sous-région.

Cette approche holistique prend en compte d'une part les écosystèmes, les moyens de subsistance des populations et les objectifs de conservation, et d'autre part, la complémentarité et la cohérence des actions de ce plan stratégique avec celles des autres Conventions relatives à l'environnement (CBD, CITES, Ramsar, etc.).

Les principaux thèmes retenus pour le PAS l'ont été sur la base des critères suivants : les actions identifiées par les experts nationaux lors des ateliers sous-régionaux, l'adéquation avec les buts de la Convention sur la Diversité Biologique, l'adéquation

avec les objectifs du processus de Brazzaville, l'urgence du sujet et l'opportunité, notamment l'intérêt substantiel ou l'engagement réel des partenaires ou des bailleurs de fonds, et l'intégration progressive grâce au Processus de Yaoundé.

Les thèmes ci dessous ont été retenus :

- Aires Protégées
- Ressources fauniques terrestres
- Biodiversité marine, côtière et d'eaux douces
- Ressources ligneuses et non ligneuses
- Espèces menacées
- Biodiversité des montagnes
- Ressources énergétiques
- Communication, formation et recherche
- Urgences et évaluation environnementales
- Cadre juridique et institutionnel
- Sources de financement pour la diversité biologique
- Mesures incitatives.

La coopération sous-régionale et internationale étant essentielle à la protection de certaines espèces de la faune terrestre et de la flore sauvage contre une surexploitation du fait du commerce international, les thèmes Ressources fauniques et Espèces menacées tiennent compte des synergies entre la Convention sur la diversité biologique et la Convention CITES, notamment dans le domaine de la valeur toujours croissante, aux plans esthétique, scientifique, culturel, récréatif et économique de la faune et de la flore sauvage et en ce qui concerne la mise en cohérence des législations et des stratégies nationales.

La diversité biologique marine, côtière et d'eaux douces est développée eu égard à la coopération entre la Convention sur la Diversité Biologique et la Convention de Ramsar qui touchent à des types d'habitats très divers : marais, plaines alluviales, rivières, lacs, zones côtières et plus spécialement ceux d'importance internationale qui figurent sur la liste Ramsar et les écosystèmes d'eaux intérieures.

Treize concepts de projets ont été élaborés lors d'un atelier sous-régional à partir des travaux en groupe sur chacun de ces thèmes identifiés. Ces concepts de projets qui ont été examinés par les acteurs potentiels dans chaque pays (à travers les Groupes de



contact) ont servi de base à l'élaboration de quelques propositions de projets à soumettre pour financement aux donateurs et aux pays du Bassin du Congo.

## **Abstract.**

The Strategic Action Plan (SAP) for the conservation and sustainable use of biological diversity resources in countries of the Congo Basin is the outcome of a consultation process with countries, institutions and resource persons initiated since June 1999. The SAP Project, the basis for a strategic plan, is financed by GEF-UNDP; it targets the formulation of an operational and applicable strategic framework for the Congo Basin for all priority actions aimed at the effective implementation of the Convention on Biodiversity in eight countries that have ratified the Rio Convention (Burundi, Cameroon, Congo, Gabon, Equatorial Guinea, CAR, DRC and Rwanda). Sao Tome which also ratified the Convention, joined the Project underway.

This final version of the Project is a revision and update of the draft proposal that was approved by the Third CEFDHAC. It takes into consideration all of the remarks and suggestions that were raised by the Conference and the review committee.

Because the Strategic Action Plan is suppose to benefit from the support of all target groups, the planning matrix used was enriched by information taken from all categories of stakeholders of forest ecosystems in the Sub-region.

This holistic approach takes into consideration ecosystems and their multiple interests as well as subsistence means of the population on the one hand and conservation objectives on the other. The complementarity and coherence of actions of this strategic plan with other Conventions on the environment (CBD, CITES, Ramsar, etc.) is indispensable.

The main themes of the SAP were retained on the basis of the following criteria: actions identified by national experts during the Sub-regional workshop, adequacy with the goals of the Convention on biodiversity, adequacy with the objectives of the Brazzaville Process, the emergency of the subject and

its opportunity, notably the substantial interest or real engagement of partners or donors.

The following themes were retained;

- Protected Areas;
- Fauna and Land resources;
- Marine, coastal and fresh water;
- Timber and non-timber resources;
- Mountain biodiversity;
- Energetic resources;
- Communication, training and research;
- Emergencies and environmental evaluation;
- Legal and institutional framework;
- Sources of financing for biological diversity;
- Incentive measures.

Sub-regional and international co-operation being important in the protection of certain land faunal and wild floral species against overexploitation due to international trade, themes on faunal resources and endangered species take into consideration synergies between the Convention on Biological Diversity and the CITES Convention, notably in the domain of the ever increasing value, especially aesthetic, scientific, cultural, recreational and economic, of fauna and wild flora and also the harmonisation of laws and national strategies.

Marine, coastal and fresh water biological diversity resources are developed through the consideration of the co-operation between the Convention on Biological Diversity and the Ramsar Convention which touches very diverse habitats: Plain alluvial marshes, water, lakes, coastal zones and those especially that are internationally important as per the Ramsar list and interior water ecosystems.

Thirteen project concepts were developed in working groups during a sub-regional workshop on each themes that were identified. These project concepts were examined by potential

actors in each country (through Contact Groups) and served as basis for the drawing up some Project proposals to be submitted to donors for funding.

# 1. AFRIQUE CENTRALE

## 1.1. Quelques données géographiques et écologiques

Les pays d'Afrique centrale (Burundi, Cameroun, Gabon, Guinée Equatoriale, République Centrafricaine, République du Congo, République Démocratique du Congo et Rwanda) sont situés de part et d'autre de l'Equateur, entre les latitudes 14° Nord (Nord du Cameroun) et 13°27 Sud (Sud de la République Démocratique du Congo). L'ensemble de la sous-région est caractérisé par une topographie monotone, formée de vastes étendues quasi planes. A l'exception du Burundi et du Rwanda, seuls le Cameroun et la République Démocratique du Congo (RDC) présentent à certains endroits, des paysages de montagne réellement accidentés.

Les sommets les plus élevés de la sous-région comprennent le massif volcanique à l'Est de la cuvette congolaise constituée par le Kalisimbi (4507 m), Muhabura (4127 m), Sabyinyo (3674 m), Bisoke (3711 m), Gahinga (3470 m), au Nord du Rwanda et Nyamulagira, Mikenko (4000 m) et Nyiragongo (3470 m) à l'Est de la R.D.C ainsi que le massif du Ruwenzori (5109 m) à la frontière entre la RDC et l'Ouganda; le Mont Cameroun (4070 m) situé au Sud-Ouest en forêt dense sempervirente et le Pic Basile (3008 m) en Guinée Equatoriale.

La sous-région correspond aux bassins versants de quatre fleuves principaux, dans l'ordre d'importance le fleuve du Congo (Centrafrique, Congo-Brazzaville, RDC), l'Ogoué (Gabon), la Sanaga (Cameroun) et l'Oubangui (Centrafrique, Congo Brazzaville, RDC) complété de quelques fleuves et rivières (Wouri, Nyong, Sangha, Ntem, Nyanga, Niari, Léfini, Kasai, Lulonga, Lomami, Ulindi, etc.).

Dans les parties forestières humides, le climat est de type équatorial ou tropical de transition. Malgré un certain nombre de variations locales, on note l'uniformité zonale de températures élevées et constantes. L'élément climatique différentiel, contrôle incontournable de l'écologie, réside plus dans le mode de distribution spatiale et temporelle des pluies que dans une imperceptible amplitude thermique annuelle (Tchatat, 1999).

L'Afrique centrale abrite l'une des trois plus vastes étendues de forêts ombrophiles du monde et ses écosystèmes forestiers

recouvrent l'une des principales zones de diversité biologique du monde. Les superficies forestières et le degré de couverture varient par pays comme le montre le tableau 1.

(Confère annexe5, figure 1 :couvert végétal et bassins hydrographique d'Afrique centrale)

Tableau 1 : Superficies forestières en Afrique Centrale

Pays	Superficies en million d'hectares		
	Forêt dense	Forêt fragmentée	Mosaïques forêts/savanes
Burundi	0,041	-	-
Guinée Equatoriale	1,678	0,588	-
Centrafrique	4,362	0,564	12,758
Cameroun	17,109	6,500	6,464
Gabon	21,188	1,839	0,295
Congo Brazzaville	23,325	1,680	0,913
Congo Démocratique	112,934	14,813	30,730
Rwanda	0,155	-	0,095
Sao Tomé			

Source : adapté de Mayaux et al., 1997

Le pays ayant le plus fort taux de couverture forestière est le Gabon (environ 80%) et le plus faible, le Burundi (moins de 5%).

Les peuples d'Afrique centrale présentent une assez grande variabilité. On y rencontre des populations appartenant aux groupes des Bantous, des Nilotiques, des Peuls et des Pygmées.

La sous-région renferme plus de 60% de la diversité biologique d'Afrique et se classe au premier rang des régions africaines par sa richesse en espèces pour plusieurs groupes taxonomiques. Le nombre d'espèces présentes dans quelques pays d'Afrique centrale est donné dans le tableau 2.

(confère annexe 5, figure 2 : couvert végétal d'Afrique centrale)

Tableau 2 : Nombre d'espèces présentes dans chacun des pays du Bassin du Congo

Pays	Espèces de Plantes		Espèces de Mammifères		Espèces d'Oiseaux	
	Total	Endémique	Total	Endémique	Total	Endémique
Burundi	2500	22	107	0	451	0
Congo Brazzaville	6000	1200	200	2	449	0
Gabon	6551	-	190	3	446	1
Centrafrique	3602	100	209	2	537	1
Cameroun	8260	156	409	14	690	8
Guinée Equatoriale	3 250	66	184	1	273	3
Congo Démocratique	11 007	3 200	450	28	929	24
Rwanda	2288	26	151	0	513	0
Sao Tomé						

Source : WCMC in database in global biodiversity 2000, P. 126-128

On trouve en Afrique centrale une large gamme d'écosystèmes. Parmi ceux-ci figurent notamment des forêts tropicales sempervirente (jusqu'à 80% des forêts denses existant encore en Afrique), des forêts sèches, des forêts de montagnes, des forêts et des savanes inondables, des savanes boisées, des terres boisées sèches, des roselières à papyrus et des tourbières, le système fluvial du Congo, des lacs et divers habitats de montagne.

Il existe plusieurs centres d'endémisme, tels que le refuge interglaciaire du bassin du Congo central, les hautes montagnes du Congo oriental, les montagnes du Cameroun, le refuge interglaciaire du Gabon, les mangroves du littoral de l'Atlantique, l'écotone des forêts de terres sèches du Congo et du Zambèze, les systèmes biologiques dulçaquicoles, comprenant les lacs et affluents du fleuve Congo. Le taux d'endémisme des espèces d'eau douce dans les lacs et les cours d'eau du bassin du Congo est estimé à plus de 70%.

Les éléments qui précèdent sont plus amplement détaillés et analysés dans les rapports de synthèse sous-régionale, disponibles au Secrétariat du Processus de Brazzaville.

Bien que la conservation et l'utilisation durable des ressources de la diversité biologique des écosystèmes du bassin du Congo dépendent des activités de chaque pays, les écosystèmes et les menaces auxquelles ils sont exposés dépassent les frontières nationales, ce qui rend interdépendantes les actions nationales. En outre, s'il est vrai que les actions nationales sont d'une grande importance, il n'en demeure pas moins qu'elles ne peuvent être opérantes qu'à condition qu'elles soient mises en œuvre dans le cadre d'une coopération sous-régionale, dans le cadre d'une stratégie commune.

## **1.2. Problèmes et opportunités**

Les activités dans les écosystèmes d'Afrique centrale sont essentiellement liées à l'agriculture sur brûlis, l'exploitation des ressources forestières, minières et pétrolières. Toutes ces activités posent de nombreux problèmes de gestion durable des ressources de la diversité biologique. Les ateliers sous-régionaux de planification du PAS ont identifié plusieurs problèmes liés à la gestion des ressources communes, partagées et transfrontalières. Parmi ces problèmes, on peut citer les déplacements des populations et des opérateurs économiques, le commerce et la circulation des produits forestiers, les difficultés de partage d'expertise et de formation dans les différents pays, la perte de la diversité biologique, le braconnage, les mouvements des populations du fait des conflits armés et l'insuffisance des connaissances pour une meilleure utilisation des ressources. Ces problèmes sont présentés en détail dans les rapports nationaux et des ateliers du PAS.

Toutefois, depuis quatre ans, les pays de la sous-région expriment clairement leur volonté d'assurer le leadership des initiatives en faveur de la gestion durable des forêts. Ils se réunissent régulièrement pour débattre des questions liées à cette gestion. En plus, diverses initiatives sous-régionales explorent les voies et moyens de mettre en cohérence leurs interventions. Plus



récemment, les Chefs d'Etats d'Afrique centrale se sont réunis au sommet de Yaoundé (mars 1999) pour réitérer à travers la déclaration de Yaoundé, la nécessité d'une cohésion sous régionale notamment pour la gestion des ressources transfrontalières.

### **1.3. Processus de Brazzaville**

Les pays d'Afrique centrale se sont réunis à Brazzaville (Congo) du 28 au 30 mai 1996. L'objectif principal de cette réunion était de mener une réflexion impliquant tous les intervenants dans les écosystèmes forestiers d'Afrique centrale (membres des Gouvernements, parlementaires, opérateurs économiques, gestionnaires des ressources naturelles, agences de coopération, ONG, populations locales, etc.) sur la problématique de la conservation et l'utilisation durable de leurs ressources forestières. A l'issue de cette Conférence, les participants ont adopté la Déclaration de Brazzaville, établissant une Conférence bisannuelle et pérennisant ainsi la coopération en vue de trouver des solutions aux problèmes communs dans les domaines de l'environnement, de la foresterie et de la diversité biologique. Cette Conférence, appelée Conférence sur les Ecosystèmes de Forêts Denses et Humides d'Afrique Centrale (CEFDHAC), est aussi connue sous le nom de Processus de Brazzaville.

La Conférence de Brazzaville avait défini certains domaines prioritaires de coopération, qui concernent notamment la politique, la planification, la gestion, la participation des parties prenantes (en particulier du secteur privé, des communautés locales et des ONG), la mise en place de réseaux et le partage d'informations, la formation, la recherche ainsi que l'utilisation des technologies appropriées. Elle avait également confié son Secrétariat au Bureau Régional de l'UICN pour l'Afrique centrale. Et chaque ministre chargé des écosystèmes forestiers d'Afrique centrale s'était engagé à désigner un Correspondant national pour faciliter la coordination et la mise en œuvre des activités de la CEFDHAC.

Dans le cadre de la matérialisation des recommandations de la Conférence de Brazzaville, le premier atelier sous-régional de

planification des activités de la CEFDHAC, organisé à Kinshasa (République Démocratique du Congo) en février 1997, a identifié plusieurs activités parmi lesquelles:

- le renforcement des capacités opérationnelles du Secrétariat de la Conférence ;
- la préparation et l'organisation de la deuxième Conférence de la CEFDHAC;
- la communication avec les parties prenantes au Processus de Brazzaville, et
- la formulation d'un Plan d'Action Stratégique pour assurer la conservation et l'utilisation durable des ressources de la diversité biologique et de l'environnement dans le bassin du Congo.

Depuis 1997, la Commission européenne, les Pays-Bas, le CARPE et le PNUD apportent conjointement un appui au Processus de Brazzaville. En raison de ses avantages comparatifs, le PNUD s'est chargé de fournir une assistance à la CEFDHAC pour la formulation de son Plan d'Action Stratégique et pour l'élaboration de solutions aux problèmes prioritaires communs, partagés et transfrontaliers ayant trait à la diversité biologique et à l'environnement.

Tous les pays concernés par le Processus de Brazzaville, à l'exception de Sao Tomé et Príncipe, sont signataires de la Convention sur la Diversité Biologique. De ce fait, ils se sont engagés à élaborer un plan d'action stratégique de la biodiversité et à le mettre en œuvre.

## 2. METHODOLOGIE

Le processus d'élaboration du présent Plan s'appuie sur une matrice de planification (voir plus bas) développée à l'intérieur du *Cadre de référence théorique pour le développement durable et la biodiversité au Québec* (Gauthier, 1995, 1998). Cette matrice consiste en un outil simple et efficace destiné aux gestionnaires, planificateurs, coordonnateurs, points focaux nationaux et experts engagés dans la mise en œuvre des stratégies et plans d'action nationaux en matière de diversité biologique (Prescott et al., 2000). Elle a servi comme base pour l'élaboration d'une stratégie et d'un plan d'action multisectoriel au Québec, en République Démocratique du Congo, en République du Niger, en République islamique de Mauritanie, en République de Djibouti, au Sultanat d'Oman et a fait l'objet d'une recommandation formulée lors des ateliers du 14<sup>ème</sup> Forum mondial sur la diversité biologique (Prescott et Gauthier, 1999). En outre, cette matrice a été présentée dans le cadre de la 4<sup>ème</sup> Réunion de l'Organe subsidiaire chargé de fournir des avis scientifiques, techniques et technologiques (SBSTTA) à Montréal en juin 1999, en vue d'une meilleure intégration de la biodiversité dans les exercices de planification sectoriels.

Néanmoins, un plan d'action Stratégique n'est bon que s'il bénéficie de l'appui de tous ceux pour lesquels il a été élaboré. Aussi, la matrice de planification utilisée a-t-elle été alimentée par des informations issues de toutes les catégories d'intervenants dans les écosystèmes forestiers de la sous-région.

Dans cette approche holistique prenant en compte d'une part les écosystèmes et ses multiples intérêts, les moyens d'existence des populations et les objectifs de conservation d'autre part, la complémentarité et la cohérence des actions de ce plan stratégique avec les autres Conventions relatives à l'environnement (CBD, CITES, Ramsar, etc.) est indispensable. C'est pourquoi, la mise en valeur des ressources énergétiques, le développement d'aires protégées, la gestion intégrée des ressources ligneuses et non ligneuses seront abordés en tenant compte des objectifs des autres conventions liées à la biodiversité notamment, la Convention cadre des Nations Unies sur les changements climatiques.

La coopération sous-régionale et internationale étant essentielle à la protection de certaines espèces de la faune terrestre et de la flore sauvage contre une surexploitation du fait du commerce international, les thèmes Ressources fauniques et Espèces menacées tiennent compte des synergies entre la Convention sur la Diversité Biologique et la Convention CITES notamment dans le domaine de la valeur toujours croissante, aux plans esthétique, scientifique, culturel, récréatif et économique de la faune et de la flore sauvage et en ce qui concerne la mise en cohérence des législations et des stratégies nationales.

La diversité biologique marine, côtière et d'eaux douces est développée eu égard à la coopération entre la Convention sur la Diversité Biologique et la Convention de Ramsar qui touche à des types d'habitats très divers : marais plaines alluviales, rivières, lacs, zones côtières et plus spécialement ceux d'importance internationale qui figurent sur la liste Ramsar et des écosystèmes d'eaux intérieures.

## **2.1. Etapes de l'élaboration du PAS**

Pour l'élaboration du PAS, 10 étapes seront nécessaires (schéma en annexe 1). Ces étapes seront couvertes en treize mois (juin 1999-juin 2000)

### **Etape 1 : Consultations nationales**

Suite aux consultations initiales (missions de prise de contact), des consultants nationaux ont été sélectionnés et recrutés pour la collecte, l'analyse et la synthèse des données sur l'état de la diversité biologique dans chacun des pays concernés. Durant cette étape, il s'est agi également d'examiner la prise en compte et la mise en œuvre de la Convention sur la Diversité Biologique à l'échelle nationale.

## **Etape 2 : Elaboration des rapports nationaux sur la diversité biologique**

Pendant la deuxième étape, les consultants nationaux ont rassemblé et synthétisé les données et les informations sur l'état de la diversité biologique dans leurs pays respectifs en mettant un accent particulier sur les questions environnementales transfrontalières.

Huit rapports nationaux sont disponibles. Ces rapports, qui ont puisé dans l'expérience des exercices de planification ou de programmation de la biodiversité (PAFN, PNAE, PNGE, SNB) et les programmes ou projets existants (ECOFAC, CARPE, PRGIE, etc.), ont été validés par les différents pays, par l'intermédiaire des membres des groupes de contact de la CEFDHAC (Correspondants nationaux, experts, ONG, etc.).

Les rapports nationaux ont constitué le point de départ du processus d'identification des éléments prioritaires du PAS.

## **Etape 3 : Atelier sous-régional sur l'identification des problèmes prioritaires communs, partagés et transfrontaliers**

Après l'élaboration des rapports nationaux et leur analyse par le Secrétariat du Processus de Brazzaville, un consultant a été recruté pour animer le premier atelier sous-régional sur l'identification consensuelle des problèmes prioritaires, communs, partagés et transfrontalières. Une quarantaine d'intervenants dans les écosystèmes du bassin du Congo, les représentant des Administrations nationales, les agences de coopération et mécanismes de financement, les ONG, les initiatives sous-régionales et les consultants nationaux ayant réalisé au préalable les études spécifiques pour le PAS, y ont pris part. Cet atelier dont le rapport est disponible, a identifié les thématiques et les axes stratégiques qui suivent.

<b>Thématiques</b>
Foresterie
Pêche
Faune sauvage
Produits forestiers non ligneux
Agriculture

Aires protégées
<b>Axes stratégiques</b>
Cadre juridique
Développement durable
Coordination
Recherche

#### **Etape 4 : Diffusion du rapport du premier atelier sous-régional sur l'identification des problèmes prioritaires communs, partagés et transfrontaliers**

Après le premier atelier sous-régional, les thèmes et les axes stratégiques ont été soumis pour validation auprès des intervenants dans les écosystèmes forestiers d'Afrique centrale, notamment par l'intermédiaire des groupes de contact nationaux de la CEFDHAC.

#### **Etape 5 : Atelier sous-régional d'élaboration des réponses consensuelles aux problèmes prioritaires communs, partagés et transfrontaliers identifiés**

Lors de cet atelier, il s'est agi de capitaliser les acquis des phases antérieures de l'élaboration du PAS (études réalisées par les Consultants nationaux, analyse des problèmes, etc.) de proposer un premier cadre logique du PAS. Cet atelier, qui a été animé par un Consultant sous-régional, a connu la participation d'une trentaine d'intervenants dans les écosystèmes forestiers d'Afrique centrale.

Les participants à cet atelier ont traduit leur engagement à œuvrer en faveur de la biodiversité à travers de multiples propositions d'actions à entreprendre en vue d'atteindre les objectifs du PAS. Ils ont également tracé les pistes à suivre pour assurer la mise en œuvre de ce plan d'action stratégique. Des propositions relatives à la biodiversité dans les aires protégées, aux ressources forestières en dehors de ces aires, aux ressources halieutiques, à l'utilisation durable des produits forestiers non ligneux, à l'agriculture et aux ressources fauniques ont été formulées et discutées.

## **Etape 6 : Elaboration des concepts de projets permettant la réalisation du PAS**

Après l'atelier précédent, un autre atelier, regroupant une dizaine d'experts sous-régionaux, sur la conception des projets permettant la matérialisation du PAS est apparu nécessaire. L'objectif spécifique de cet atelier était de formuler des concepts de projets susceptibles de permettre la mise en œuvre du PAS.

Au cours de cet atelier, une dizaine de concepts de projets a été formulée.

Le rapport de l'atelier est disponible.

## **Etape 7 : Formulation de l'avant-projet du PAS**

Suite aux étapes 1 à 6, une équipe de consultants sous-régionaux, appuyée par le Secrétariat du Processus de Brazzaville a procédé à la formulation du présent avant-projet du PAS. Les rapports nationaux et des ateliers, la recherche de cohérence entre les thématiques proposées par le document de projet et celles retenues durant les ateliers sous-régionaux ainsi que les contacts avec Jacques Prescott ont conduit à l'utilisation de la matrice de planification (Prescott et al., 2000). Celle-ci a offert plusieurs avantages :

- elle a permis de tenir compte de l'ensemble des activités ayant un impact sur la conservation et l'utilisation durable de la biodiversité dans les pays du bassin du Congo (y compris les activités envisagées dans le cadre de la mise en œuvre des autres conventions reliées à la biodiversité);
- elle a permis d'inclure dans l'avant-projet du PAS des actions qui interpellent tous les acteurs principaux de la conservation et de l'utilisation durable des ressources de la biodiversité à l'échelle sous-régionale, favorisant ainsi leur adhésion au PAS.

## **Etape 8 : Larges consultations sur l'avant-projet du PAS**

Le présent avant-projet du PAS a été soumis simultanément, pour commentaires, à un Comité de lecture (voir plus haut), aux Coordonnateurs nationaux des PNAE, SNB, PNGE, Points focaux du FEM, Directeurs Généraux de l'Environnement, donateurs dont le Secrétariat du FEM, secteur privé, ONG, initiatives régionales et

sous-régionales de conservation, entreprises dans les pays du bassin du Congo, organismes de formation et de recherche ainsi qu'à la deuxième réunion préparatoire à la troisième CEFDHAC (11-13 mai 2000). Des rencontres nationales ou bilatérales (Secrétariat du Processus de Brazzaville- principaux bénéficiaires du PAS) ouvertes sont aussi envisagées dans le cadre de la finalisation du PAS.

### **Etape 9 : Soumission de l'avant-projet du PAS à la Conférence de la CEFDHAC**

L'avant-projet du PAS amendé, a été présenté pour discussions à la troisième CEFDHAC (Bujumbura, Burundi, 5-7 juin 2000) à laquelle ont participé les parties prenantes au Processus de Brazzaville.

### **Etape 10 : Finalisation du PAS**

Après la troisième Conférence de la CEFDHAC, l'avant-projet du PAS a été corrigé en intégrant les améliorations proposées par cette Conférence.

## **2.2. Utilisation de la matrice de planification**

L'axe horizontal de la matrice de planification (voir tableau 3) décrit les étapes du processus décisionnel menant à la mise en œuvre d'une stratégie et d'un plan d'action. Quant à l'axe vertical, il est bâti autour de quinze thèmes, qui sont intégrateurs des sujets actuels et potentiels envisagés par la Conférence des Parties.













La préparation de l'avant-projet du PAS a nécessité de compléter cette matrice avec des renseignements appropriés, tirés des rapports nationaux et des ateliers sous-régionaux ainsi que des contacts avec les personnes ressources. Ainsi, il a été:

1. analysé les thèmes intégrateurs retenus par la Conférence des Parties à la Convention sur la Diversité Biologique (annexe 3), ceux proposés par le document de projet, les ateliers sous-régionaux et les activités sectorielles susceptibles d'être liées à chacun de ces thèmes.
2. Sélectionné les thèmes pertinents qui leur sont associés, en tenant compte du contexte sous-régional.
3. Pour chacun des thèmes sélectionnés, mis en application le processus décisionnel, en identifiant :
  - les bases pour l'action (préoccupations, données, pressions et impacts, litiges, etc.);
  - les objectifs ou orientations;
  - les actions (liées aux données et à l'information, à la gestion ou à la coopération et à la coordination);
  - les aspects de mise en place (exigences scientifiques et technologiques, responsabilités et ressources humaines, ressources financières, gains prévisibles et indicateurs de mesure).

Les critères suivants ont été utilisés pour retenir les thèmes de l'avant-projet du PAS:

- ❖ les actions identifiées par les experts nationaux et lors des ateliers sous-régionaux ;
- ❖ le niveau géographique des effets de l'action (les actions de niveau sous-régional ont été jugées prioritaires par rapport aux actions de niveau national);
- ❖ l'adéquation avec les buts de la Convention sur la diversité biologique (les actions n'ayant qu'un rapport indirect avec la Diversité Biologique ont été jugées moins pertinentes);
- ❖ l'adéquation avec les orientations et les objectifs du Processus de Brazzaville;
- ❖ l'urgence du sujet;
- ❖ la chronologie des actions (certaines mesures, touchant par exemple l'acquisition de connaissances doivent être réalisées avant d'engager d'autres actions);
- ❖ l'opportunité (intérêt substantiel ou engagement réel des partenaires ou des bailleurs de fonds).

Ainsi, l'utilisation de la matrice de planification a permis de retenir les douze thèmes suivants pour le PAS des pays du Bassin du Congo :

01	Aires Protégées
02	Ressources fauniques terrestres
03	Biodiversité marine, côtière et d'eaux douces
04	Ressources ligneuses et non ligneuses
05	Espèces menacées
06	Biodiversité des montagnes
07	Ressources énergétiques
08	Communication, formation et recherche
09	Urgences et évaluation environnementales
10	Cadre juridique et institutionnel
11	Sources de financement pour la diversité biologique
12	Mesures incitatives

### 2.3. Comparaison des thématiques retenues pour le PAS avec celles retenues par la Convention sur la Diversité Biologique, le document de projet et lors des ateliers du PAS (Tableau 4)

Thématiques retenues par la COP à la CBD	Thématiques proposées par le document de projet	Thématiques retenues lors des ateliers du PAS	Thématiques proposées pour le PAS
Accès et partage des bénéfices			
Aires protégées	Aires protégées	Aires protégées	Aires protégées
Biosécurité			
Critères et indicateurs			
Diversité biologique agricole		Agriculture	
Diversité biologique (forêts)	Produits de la flore sauvage et produits forestiers non ligneux	Foresterie Faune sauvage	Ressources ligneuses et non ligneuses Ressources fauniques terrestres
Diversité biologique (montagnes)		Faune sauvage	Diversité biologique des montagnes Ressources fauniques terrestres
Diversité biologique marine et côtière		Pêche Faune sauvage	Diversité biologique marine et côtière



Ecosystèmes d'eaux intérieures	Diversité des écosystèmes dulçaquicoles	Pêche Faune sauvage	Diversité biologique d'eaux douces
Ecosystèmes des terre non irriguées			
Espèces et taxonomie			Espèces menacées
Evaluation des impacts	Environnement et pollution		Ressources énergétiques Urgences environnementales Evaluation Environnementale
Mesures incitatives			Mesures incitatives
Questions légales concernant la diversité	Politiques, institutions et cadre juridique		Cadre juridique et institutionnel
Renforcement des capacités			Communication, formation et recherche
Savoir traditionnel			
Sources de financement pour la diversité biologique			Sources de financement pour la diversité biologique

Synergies avec les conventions de Rio et d'autres conventions sur la biodiversité			
Tourisme durable			
Utilisation durable de la biodiversité			

Par rapport au document de projet, sous le thème *Foresterie*, l'avant-projet du PAS ne traite que des ressources ligneuses et non ligneuses. Le thème *Environnement et Pollution* a été consacré à plusieurs activités sectorielles; il s'agit de *Ressources énergétiques, Urgences environnementales et Evaluation environnementale*. Ceci s'explique par les préoccupations manifestées à l'échelle sous-régionale à l'égard de l'exploration, du forage, transport et stockage des combustibles fossiles notamment au Cameroun, en République du Congo, au Gabon, en RDC et en Guinée Equatoriale ainsi que par les préoccupations exprimées par l'Organisation de l'Unité Africaine pour la lutte contre la Jacinthe d'eau.

Le thème *Diversité des écosystèmes dulçaquicoles* est abordé sous le chapitre Diversité marine, côtière et d'eaux douces.

D'autres thèmes sont apparus pertinents ; il s'agit *des Espèces menacées, des Mesures incitatives, de la Communication, formation et recherche, de la Diversité biologique des montagnes et des Sources de financement pour la biodiversité*.

Le thème *Mesures incitatives* est transversal. Son choix tient à l'importance des mesures susceptibles de favoriser la durabilité des ressources de la diversité biologique. Plutôt que de souligner ce besoin dans chaque thème, il a été choisi de le mettre en évidence.

Les thèmes *Biodiversité des montagnes* et *Espèces menacées* ont été retenus pour notamment promouvoir la conservation de la diversité biologique des forêts de montagnes transfrontalières du Burundi, de la République Démocratique du Congo et du Rwanda ainsi que les espèces inscrites aux annexes 1 de la CITES.

Les activités de *Communication, formation et recherche* constituent un cadre privilégié pour susciter un changement de mentalités en faveur de la conservation et de l'utilisation durable de la diversité biologique.

Les *Sources de financement pour la diversité biologique* font partie des préoccupations majeures en Afrique centrale, d'autant plus qu'ils limitent la plupart des initiatives en faveur de la conservation de la biodiversité.

Le thème *Agriculture* identifié lors des ateliers de planification du PAS n'a pas été retenu comme tel parce que ne s'appliquant pas aux

ressources communes, partagées et transfrontalières. Toutefois, ce thème est traité comme un thème transversal dans le cadre du PAS.

### **3. THEMES**

#### **3.1. Aires Protégées**

##### **3.1.1. Etat des ressources**

L'Afrique centrale a des aires protégées qui couvrent une superficie totale d'environ 355 364 Km<sup>2</sup>. Plus de 50 % de cette superficie est constitué par des aires protégées frontalières qui sont distribuées dans de différentes zones écologiques de manière suivantes :

- Zones de savane : 141 333 km<sup>2</sup>
  - Les zones forestières : 39 608 km<sup>2</sup>
  - Les Zones de montagnes : 9 320 km<sup>2</sup>
  - La zone côtière environ 6 561 km<sup>2</sup>,
- (confère Annexe 5;figure 3, carte des écosystèmes et aires protégées d'Afrique Centrale)*

Tableau 5: Répartition par zone des principales aires protégées d'Afrique centrale

ZONES	PAYS	AIRES PROTEGEES
Savanes 141 333 Km <sup>2</sup>	R.C.A	R.F de Zemongo(10 100 km2), R.F de Tata-Ngaya (4 200 km2) P.N André Félix (1700 km2), P.N d'Aouk-Ouakale (3 300 km2), Parc Présidentiel d'Avakaga (1 750 km2), R.F d'Ouandja-Vakaga (4 800 km2), P.N de Manovo-Gounda-Saint Floris (17 400 km2), des aires protégées du Vassako-Bolo (860 km2), de Bamingui-Bangoran (10 700 km2) et de la R.F du Gribingui-Baminguin (4 500 km2)
	CAMEROUN	P.N de Bouba Ndjidah (2 200 km2), de Kalamaloué (45 Km2) , P.N de Faro (3 300 Km2), P.N de Waza-Logone lié à celui de Kalamaloué par un corridor pour les mouvements des éléphants qui longe la frontière du Tchad.
	BURUNDI ET RWANDA	Les Parcs Nationaux de l'Akagera (1 050 km2) et de la Ruvubu ( 508 km2) respectivement au Rwanda et au Burundi sont frontaliers de la Tanzanie.
	R.D.C	P.N de la Garamba (4 920 km2), trois domaines de chasse d'Azandes, de Mondo Missa, et de Gangala na Bodia couvrant au total une superficie de 10 000 Km2, le domaine de chasse de Bili-Uele composé de 7 blocs qui couvrent une superficie totale de (60 000 km2)
	CAMEROUN	les réserves du Dja (5260 Km2), Nki (1 950 km2), Boumba-Bek (2 330 km2), Lobeké (2 100 km2)
		la réserve de Minkébé (6 000 km2)

Forêts de basse altitude 39608 Km <sup>2</sup>	GABON	le Parc National d'Odzala (13 000 km <sup>2</sup> ) et de Nouabalé-Ndoki (3 866 km <sup>2</sup> )
	CONGO	
	R.C.A	le Parc National de Dzanga-Ndoki (1 287 Km <sup>2</sup> ) et la Réserve de faune de Dzanga-Sangha (3 359 Km <sup>2</sup> )
Massifs de forêts montagneuses 9320 Km <sup>2</sup>	R.D.C	Parc National des Virunga (7 800 km <sup>2</sup> )
	RWANDA	Les Volcans (150 Km <sup>2</sup> ), Réserve de la Forêt de Nyungwe (970 km <sup>2</sup> )
	BURUNDI	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Parc National de la Kibira (400 km<sup>2</sup>)</li> </ul>
Côtière 6591 Km <sup>2</sup>	GUINEE EQUATORIALE	Réserve de Rio Campo (333 km <sup>2</sup> ), Réserve du Muni (502 km <sup>2</sup> ), Réserve du Massif des Monts Mitra, l'Aire Protégée du MontAlen
	CAMEROUN	le Parc National de Campo Ma'an (2640 Km <sup>2</sup> ), Parc National de Korup (1259 Km <sup>2</sup> )
	CONGO	Réserve de Conkouati (1442 Km <sup>2</sup> )

*P.N (Parc National), R.F (Réserve de Faune),*

La distribution des aires protégées en différentes zones écologiques constitue un atout très important pour le maintien de la richesse en biodiversité. Il importe de mentionner que les chiffres présentés pour les superficies sont approximatifs car certaines aires protégées ne sont ni relevées ni cartographiées.

### **3.1.2 Activités sectorielles typiques**

Les aires protégées frontalières ou transfrontalières sont une forme d'utilisation des terres. Elles ont une vocation spécifique d'assurer, entre autres, la conservation des ressources de la diversité biologique. Elles font l'objet des recherches, des opérations de surveillance continue de la diversité biologique, de la lutte contre le braconnage. De même, des activités de développement- conservation s'effectuent de façon satisfaisante dans plusieurs de ces aires (Parc National d'Odzala, Nouabalé-Ndoki, Dzanga Sangha, etc.) dont certaines attirent également beaucoup de voyageurs (Volcans, Virunga et Korup).

Dans toutes les aires protégées frontalières et transfrontalières, les populations riveraines, de part et d'autre des frontières nationales, y tirent l'essentiel des ressources nécessaires pour leur subsistance (gibier, trophée, autres produits forestiers). Des activités, plus ou moins compatibles avec l'existence d'une aire protégée, y sont aussi menées. Il s'agit notamment de l'exploitation du bois d'œuvre et du pétrole (Conkouati, Campo Ma'an), la chasse pour l'ivoire et l'exploitation artisanale de l'or (Minkébé). De plus l'exploitation artisanale de l'or exerce une forte pression sur le parc national de Kouakou, la réserve de biosphère de Dimonika et le parc d'Odzala. Dans le dernier site, son extension actuelle vers Sembé est compromise par une exploitation industrielle de l'or par la société SEMI.

Enfin, des populations nomades trouvent des espaces de pâturage dans certaines aires protégées frontalières (Kalamaloué).

*(confère annexe 5, figure 4)*

Ces écosystèmes servent aussi de base arrière pour la rébellion ou de refuge pour les populations civiles et les bandes armées en cas de conflits armés (Kibira, Virunga et Volcans).



### 3.1.3. Pressions et impacts

La volonté d'accroître le réseau d'aires protégées est manifeste (Déclarations de la Lopé, 1988, de Brazzaville, 1996 et de Yaoundé, 1999) mais reste sans portée sur le terrain. A l'exception des sites gérés grâce aux appuis financiers étrangers, de nombreuses aires protégées ne le sont que sur du papier ou sont laissées à l'abandon. Les limites étant souvent mal définies, et les zones tampons absentes, l'exploitation anarchique et incontrôlée des ressources se fait jusqu'au cœur des réserves. Ceci vient également comme conséquence d'une politique foncière inadaptée, engendrant de nombreux conflits sur les ressources.

Les conséquences sociales et économiques des activités illégales (braconnage, installation des populations humaines, etc.) dans les aires protégées frontalières et transfrontalières sont très difficiles à estimer en raison du grand nombre des facteurs intervenants (conflits armés, difficulté d'accès, etc.). Toutefois, dans certaines aires protégées, elles ont entraîné la raréfaction des espèces animales (Virunga, Volcans, Kibira, Camp'o, etc.) .

Les conflits armés dégradent davantage les aires protégées frontalières et conduisent à la disparition des espèces et à l'arrêt des activités de tourisme et à des manques à gagner considérables pour les pays et les populations. C'est le cas de la disparition du lion (*Panthera leo*) dans le Parc National de l'Akagera, Rwanda (Habiyaambere, 1999), et des Volcans.

### 3.1.4. Objectifs

Face aux problèmes susmentionnés, les objectifs suivants ont été identifiés :

- Promouvoir la constitution d'un réseau d'aires protégées pour la paix;
- Promouvoir la gestion durable des aires protégées frontalières et transfrontalières.
- Promouvoir des activités génératrices de revenus.

### **3.1.5. Actions**

#### *3.1.5.1. Actions en cours*

- Projet Parc pour la Paix (Parcs Nationaux des Virunga, des Volcans et de la Kibira) ;
- Projet de parc tri-national ( Lobéké ( Cameroun), Nouabalé-Ndoki (Congo Brazzaville) et Dzanga-Sangha (RCA) ;
- Projet d'Initiative de la biodiversité transfrontalière dans l'interzone Gabon – Congo – Cameroun.

#### *3.1.5.2. Actions proposées*

- mettre en place un réseau sous-régional d'échange d'expériences sur la gestion des aires protégées frontalières et transfrontalières ;
- faciliter la mise en place d'un observatoire de suivi écologique de la biodiversité dans le Bassin du Congo ;
- lancer des projets pilotes de gestion des aires protégées transfrontalières avec une forte implication des populations riveraines ;
- encourager la mise en œuvre des corridors d'échanges biologiques et appuyer la création de nouvelles aires protégées transfrontalières ;
- procéder à la cartographie des aires protégées transfrontalières et des zones susceptibles d'être classées en réserves.

### **3.1.6. Indicateurs**

- Un réseau d'aires protégées pour la paix constitué ;
- 10 aires protégées transfrontalières sont créées et sont effectivement gérées ;
- Très peu d'aires protégées d'Afrique Centrale disposent d'un plan d'un plan d'aménagement, ou ne le mettent effectivement en œuvre dans le cas où il existe.
- Un observatoire sous-régional de suivi écologique est fonctionnel.

## 3.2. Ressources fauniques terrestres

### 3.2.1. Etat de la ressource

Faute d'inventaires systématiques et réguliers, le potentiel faunique d'Afrique centrale reste peu connu. Toutefois, la conjugaison des milieux forestiers et savanicoles et la présence de nombreux cours d'eaux confèrent à l'Afrique centrale un caractère de richesse biologique particulier. Parmi les espèces remarquables, on peut citer l'éléphant (estimé à 400.000 individus), l'okapi, le rhinocéros blanc du Nord, le rhinocéros noir (*Diceros bicornis longipes*) le gorille de plaine, le gorille de montagne (estimé à 486 individus), le chimpanzé, le lion, le lamantin, la tortue-luth, le buffle de forêt, le buffle de savane, la panthère, le cob defassa, le cob de Buffon, l'hippopotame, le crocodile du Nil, l'éland de Derby, l'éland du Cap, le bongo, la girafe, le *Colobus satanas*, le zèbre de Burchell.

En ce qui concerne l'avifaune, on y retrouve des pélicans, hérons, cigognes, ibis olivâtres, paon du Congo, l'aigle pêcheur, le jacko (*Psittacus erithacus*), le touraco du Ruwenzori, le picatharte, le faucon pèlerin africain, le bec-en-sabot, etc.

Les autres données sont fournies dans les rapports de synthèse sous-régionale.

### 3.2.2. Activités sectorielles typiques

Les activités sectorielles typiques sont la chasse et le braconnage. Les données sur la production régionale des spécimens des espèces de faune sauvage sont fragmentaires et dispersées.

En ce qui concerne la circulation de la faune, en dix mois, Kornelia a estimé la quantité annuelle de viande de brousse entrée à Yaoundé (Cameroun) par train à 816.710 kg. Steel (1994) a estimé la quantité annuelle de gibier que les marchés de Mont Bouët, Oloumi et Nkembo (Libreville) reçoivent à 500 tonnes. La quantité de viande annuellement vendue à Bukavu (RDC) serait d'environ 400 tonnes (Kofimoya Shada et al., 1988). Entre 1990 et 1998, 1700 kg d'ivoire ont été saisis à l'aéroport de Douala (Bello, 1998), et 31.130 tonnes des spécimens de 1568 espèces de mammifères et d'oiseaux l'ont été au Gabon, de 1991 à 1993. En 1997, plus de 200 Eléphants ont été abattus dans la région de la Sangha (République du Congo).

La consommation de viande de brousse varie énormément d'un site à l'autre. Diverses études montrent en effet que les consommations vont de 0,08 à 0,16 kg par personne et par jour en République Centrafricaine (Delvingt, 1997), de 0,07 à 0,146 kg par personne et par jour dans l'Unité Forestière d'Aménagement (UFA) de Pokola dans le Nord du Congo-Brazzaville (Auzel, 1997), de 0,02 à 0,2 kg par personne et par jour dans le Sud Ouest du Cameroun (Koppert et al., 1996) et de 0,094 à 0,24 kg par jour et par personne dans les sites d'Eboumetoum et de Mindourou au Cameroun (Bertiaux, 1998). D'après Damio et Sélébangué (1999), 79000 ménages centrafricains pratiquent la chasse pour une consommation moyenne annuelle de 11 kg/personne/an, soit 35.000 tonnes par an pour l'ensemble de la population.

En tenant compte des données recueillies par Feer (1996) et en séparant la production de la faune de terre ferme (180 kg/an/km<sup>2</sup>) de la production des animaux vivant en zones marécageuses (13,3 kg/an/km<sup>2</sup>), comme dans Dethier (1998), Auzel a estimé la production annuelle de biomasse animale sur deux concessions forestières, d'une superficie totale de 1.364,4 km<sup>2</sup> au Cameroun, à 210.711 kg (Auzel, 1998).

Ces chiffres sont sous-estimés puisque le braconnage est une activité clandestine et les estimations faites par Auzel ne tiennent pas compte de la chasse villageoise, de la chasse commerciale, ni des pressions qui s'exercent depuis les concessions forestières adjacentes. Ils donnent néanmoins des indications sur la gravité des menaces qui pèsent sur la faune sauvage en Afrique centrale.

### **3.2.3 Pressions et impacts**

#### *3.2.3.1. Conséquences écologiques*

Le braconnage, en détruisant la faune sauvage, détruit les équilibres naturels. Il tend à éliminer aussi bien les jeunes individus que les femelles portantes ou les mâles adultes dans la force de l'âge, indispensables à la pérennité des espèces animales, et à perturber la propagation de certaines espèces végétales et la régénération naturelle de la végétation. C'est le cas des mimosées dont la propagation peut être compromise par la disparition des Eléphants.

La disparition de la panthère dans certaines régions a entraîné une prolifération de babouins, qui est l'une de ses proies préférées et une espèce destructrice des cultures.

### 3.2.3.2. *Conséquences économiques*

Elles sont de deux ordres :

a) conséquences économiques directes, qui se traduisent par ;

- des pertes en recettes fiscales pour l'Etat. Elles sont considérables du fait que les braconniers ne payent généralement les taxes ni sur les permis de port d'arme, ni permis de chasse, ni les taxes d'abattage ;
- des pertes pour l'économie du pays ; la viande et les sous-produits (peaux, ivoire, etc.) sont sous-évalués ;
- des pertes en recettes touristiques ; en raison de la raréfaction du gibier, le tourisme basé sur la faune sauvage diminue considérablement ;

-b) conséquences indirectes, qui se traduisent par le coût considérable de reconstitution d'un environnement viable, le coût du remplacement d'une source naturelle de protéines animales par l'élevage domestique et le coût de la réintroduction d'espèces disparues.

### 3.2.3.3. *Conséquences sociales*

Les conséquences du braconnage sont très difficiles à estimer en raison du grand nombre des facteurs intervenants. Dans certaines régions impropres à l'élevage du gros bétail, la faune sauvage fournit 75 à 90 % des protéines animales aux populations rurales, et la destruction de cette ressource conduit les populations à un exode progressif vers des régions plus propices (Sournia, 1998). Les conséquences sociales du braconnage peuvent être de deux ordres :

- les conséquences dues aux perturbations de l'équilibre naturel ;
- les conséquences dues au gaspillage et à l'exploitation irrationnelle des ressources des pays de la sous-région.

### **3.2.4. Objectifs**

Contribuer à la gestion durable de la faune sauvage par la lutte contre le braconnage.

### **3.2.5. Actions**

- promouvoir la valorisation de la faune sauvage ;
- encourager la réduction du braconnage et du commerce illégal des espèces de faune sauvage ;
- promouvoir les pratiques de gestion durable des espèces de faune sauvage ;
- renforcer l’application de la Convention internationale sur les espèces de faune et de flore sauvages menacées d’extinction (CITES ou Convention de Washington), la Convention sur la diversité biologique et des dispositions des lois nationales pour l’utilisation durable des espèces de faune sauvage;
- former à l’application des Conventions internationales sur la gestion des espèces de faune sauvage ;
- renforcer la mise en place des infrastructures de contrôle et de signalisation visant à réduire le braconnage lié à l’exploitation forestière, à l’exploitation des hydrocarbures et aux projets routiers ;
- promouvoir les inventaires de la faune ;
- promouvoir la cogestion de la faune.

### 3.2.6. Indicateurs

- Les indices d’abondance des espèces clés sont maintenus ou améliorés au bout de 5 ans suivant des études comparatives ;
- Des formations aux pratiques d’utilisation durable de la faune sauvage ont été dispensées.

## 3.3. Biodiversité marine, côtière et d’eaux douces

### 3.3.1 Etat des ressources

Avec une côte maritime partagée s’étendant du Cameroun à la République Démocratique du Congo (RDC), de longueur variant de 70 km au Congo, à 800 km au Gabon, ainsi qu’un réseau hydrographique dense, les pays du Bassin du Congo, disposent d’importantes ressources aquatiques marines et d’eaux douces partagées et communes. Ces ressources abritent plus de 300 espèces de poissons recensés dans les plateaux congolais et gabonais, 75 espèces en Guinée équatoriale, et de nombreux mammifères et oiseaux aquatiques (Makaya, 1999 ; Ondo et Ona Nze, 1999).

Les lacs dans les pays de l’Est du bassin du Congo regorgent également une diversité des poissons; le potentiel halieutique national en RDC, évalué à plus de 700.000 tonnes, est fourni à près de 65% par les eaux des grands lacs de l’Est (Ipalaka et Kapa , 1999). Au Rwanda, la faune ichtyologique autochtone qui comprend une quarantaine d’espèces dont 3 de Tilapia et 2 de Clarias a été enrichie par l’introduction des sardinelles du lac Tanganyika (Habiyambere, 1999). Le lac Tanganyika constitue en effet le plus grand des lacs du Rift africain et contient en son sein des ressources biologiques uniques dont 1300 espèces de vertébrés et invertébrés avec un taux d’endémisme de plus de 80% chez les poissons (Bigawa, 1999).

Les mangroves forment une ceinture végétale représentant une forte proportion des écosystèmes littoraux qui d’après Mbog (1999) sont dominés par les Rhizophora (qui couvrent 90% des 270.000 ha des mangroves du Cameroun) et Avicennia. Les mangroves couvrent près de 400.000 ha au Gabon, 270.000 ha au Cameroun. On les retrouve également en RDC, au Congo et en Guinée Equatoriale. Ces formations végétales abritent une faune et une flore endémiques. Elles constituent

d'excellents refuges pour les crustacés, les mollusques et les oiseaux, en même temps que des poissons viennent pondre dans leurs eaux riches et calmes (Makaya, 1999).

Le lac Tanganyika qui s'étend sur longueur de plus de 700 km, est vieux de 12 millions d'années. Il est partagé par le Burundi, la RDC, la Tanzanie et la Zambie. Il renferme près de 200 espèces de Cichlidés (Stiassny et Meyer, 1999). D'autres lacs partagés sont le lac Kivu (entre le Rwanda et la R.D.C), les lacs Edouard et Albert (entre la R.D.C et l'Ouganda), ainsi que le lac Tchad (Cameroun et Tchad)

Plusieurs cours d'eau de la sous-région sont des ressources communes, partagées et transfrontalières. On peut citer le fleuve Congo (entre la R.D. C et la République du Congo), le Ntem (Cameroun, Gabon, Guinée Equatoriale), la Ngoko (Cameroun, République du Congo), la Sangha (RCA, République du Congo, Cameroun), l'Oubangui (RDC, RCA) et le lac Tanganyika (Burundi, RDC, Tanzanie, Zambie). Certains de ces cours d'eau prennent leur source dans un pays pour couler ensuite sur plusieurs territoires. L'Oubangui en particulier, fait la frontière naturelle entre le Congo et la RDC avant de se jeter dans le fleuve Congo. Les activités humaines au niveau des sources des cours d'eaux partagées (Fleuve Congo, l'Oubangui, la Ngoko, etc.) peuvent avoir des répercussions sur plusieurs pays.

La bande de plages de plus de 100 km allant de Mayumba au Gabon à la rivière Noubi au Congo a été identifiée comme le deuxième site de nidification de la Tortue luth au monde (Fretey, 1998). Même si l'on reconnaît l'importance des ressources de la biodiversité marine, côtière et d'eaux douces, les connaissances précises sur le potentiel et la dynamique des écosystèmes demeurent fragmentaires et incomplètes..

### **3.3.2. Activités sectorielles typiques**

La biodiversité marine, côtière et d'eaux douces fait l'objet des activités typiques suivantes : pêche, exploitation des mangroves et exploitation pétrolière.

La pêche est l'activité principale d'exploitation des écosystèmes marins et des plans d'eaux continentaux. Le poisson fournit 37% des protéines animales des populations locales ; le Congo avec plus de 33 kg/habitant est le premier pays riverain de l'Atlantique consommateur de poisson,



suivi par le Gabon. En Guinée Equatoriale, les estimations de la CNUED (1991), citées par Ona Nze et Micha Ondo (1999), indiquent que 30% de la production artisanale de poissons est destinée à la subsistance.

La flore des mangroves est exploitée pour le fumage du poisson et l'alimentation en bois des campements de pêcheurs.

Les concessions d'exploration, de forage et le raffinage du pétrole se font en mer et le long de la côte atlantique où des gisements sont en exploitation au Gabon, Congo, Guinée Equatoriale, et Cameroun.

Les cours d'eau d'Afrique centrale ont servi à la construction des barrages hydroélectriques et/ou d'irrigation (Lagdo, Inga, Ruzizi).

Le transport maritime, le tourisme et en particulier le ski nautique, constituent d'autres activités sectorielles typiques.

### **3.3.3. Pressions et impacts**

Au niveau de la biodiversité marine, côtière et d'eaux douces, les activités sectorielles citées plus haut conduisent à des impacts sur la biodiversité. Les déchets urbains déversés dans les eaux côtières ou lacustres entraînent une réduction de la productivité phyto-planctonique par le phénomène de turbidité, en même temps que l'environnement benthique se trouve altéré par le processus de sédimentation du résidu (Mbog, 1999, Makaya, 1999). En plus de la pollution, l'érosion côtière et les activités d'exploitation pétrolière, notamment les forages, libèrent de grandes quantités de boue qui troublent les eaux et causent l'asphyxie à certaines espèces de poissons, avec des conséquences sur la diminution de la biodiversité de la faune aquatique (Mbog, 1999).

Selon Nkéoua et Kombo (1999), la surexploitation des mangroves pour le fumage des poissons cause la destruction des habitats aquatiques naturels et des frayères, ce qui entraîne, non seulement une réduction de l'espace de pêche, mais aussi des pertes élevées après capture et une raréfaction des espèces.

D'après Mebiame et al. (1999), la technique du chalutage se traduit par la capture d'individus trop petits ou par la prise accidentelle d'espèces non recherchées. Ces auteurs signalent que la proportion des poissons de taille légale ou commercialisable varie de 20 à 60% au Gabon avec une perte annuelle correspondante estimée entre 1,3 et 1,7 milliards de francs CFA (PNAE, 2000). Dans la région des grands lacs, un projet de convention sur la pêche financé par le GEF/PNUD et la FAO est en cours d'adoption par le Burundi, la RDC, la Zambie et la Tanzanie.

En outre, des incidents de pollution de la façade littorale par les hydrocarbures ont été signalés au large de Limbé et Edéa au Cameroun (Mbog, 1999), à Conkouati (Makaya, 1999). Cette pollution par les hydrocarbures, peu documentée, est renforcée par les déchets solides, agro-industriels (phytosanitaires) et urbains fréquents.

Les transports maritimes, fluviaux et lacustres et les opérations associées sont des sources supplémentaires de pollution. Le PNUE, cité par Mbog (1999), estime que 1 tonne/an de cuivre est rejetée par les grands bateaux à partir de la peinture de leur coque. Les embarcations sont également des disséminateurs d'organismes biologiques susceptibles de constituer des menaces pour certains écosystèmes et espèces locales (Makaya, 1999 ; Mbog, 1999). C'est le cas de la Jacinthe d'eau (*Eichornia crassipes*) qui, aujourd'hui, est répandue dans la presque totalité des cours d'eaux de la sous-région. Cette plante constitue une entrave à la production de l'énergie, la navigation, la pêche et l'accès à l'eau. Elle accroît les pertes en eau par l'évapotranspiration et détruit la biodiversité spécifique aux lacs et fleuves (Zimmermann, 1998).

Les occupations humaines au niveau des sources des cours d'eaux provoquent des perturbations du régime hydrique des eaux partagées (Ngoko, Oubangui) ; ceci conjugué, à l'absence d'entretien des cours d'eau, entraîne l'étiage de plus longue durée et la perte de la biodiversité. L'exploitation anarchique des matériaux de construction (sable) sur les côtes et dans les rivières est une forme supplémentaire de pression sur les ressources.

### 3.3.4. Objectifs

Face à ces pressions sur les ressources de la diversité biologique marine, côtière et d'eaux douces, deux objectifs globaux ont été identifiés à savoir : (1) préserver l'intégrité et la productivité des écosystèmes et (2) lutter contre la surexploitation du potentiel halieutique.

Les objectifs spécifiques suivants seront visés :

- améliorer la connaissance des ressources en eaux et des écosystèmes aquatiques ;
- déterminer le statut actuel de chaque espèce exploitée ou susceptible de l'être et établir des mesures favorisant une utilisation durable ;
- promouvoir des méthodes d'exploitation de la faune aquatique favorisant la pérennité de la ressource ;
- protéger l'intégrité des eaux continentales, des plages et des mangroves pour maintenir la productivité du milieu marin, la diversité biologique et le potentiel touristique;

- prévenir et lutter contre la pollution des lagunes, lacs, fleuves, estuaires, des affluents et des eaux littorales et continentales.

### **3.3.5. Actions**

Pour atteindre les objectifs susmentionnés, les actions suivantes ont été identifiées :

#### *3.3.5.1. Action en cours*

- programme de Protection des Tortues Marines d'Afrique Centrale (PROTOMAC) avec ECOFAC ;
- projet de lutte contre la Jacinthe d'eau en Afrique (OUA).

#### *3.3.5.2. Actions proposées*

- mettre en place un réseau sous-régional d'observation de la zone côtière, destiné à prévenir et lutter contre la dégradation des ressources et du milieu marin ;
- renforcer les moyens d'étude et d'observation du littoral et du milieu marin pour améliorer la protection et optimiser l'utilisation des ressources côtières et marines ;
- promouvoir la réduction des gaspillages et de la dégradation des écosystèmes marins, côtiers et dulçaquicoles par l'utilisation des techniques de pêche respectueuses de l'environnement, ainsi que par la transformation industrielle des produits à faible valeur commerciale ;
- promouvoir les activités liées aux écosystèmes marins, côtiers et d'eaux douces génératrices de revenus telles que le tourisme lié à la mer (pêche sportive, tourisme de vision, etc.) ;
- protéger le patrimoine marin et côtier par la mise en réserve de zones représentatives de la diversité de ces milieux ;
- promouvoir l'entretien des cours d'eau et bassins d'eaux intérieures.
- Promouvoir la recherche halieutique.

### **3.3.7 Indicateurs**

#### *3.3.7.1. Indicateurs pour les actions en cours*

- le nombre de tortues marines nichant sur les plages a augmenté ;

- la surface des cours d'eau couverte par la jacinthe d'eau a diminué ;
- le nombre de cours d'eaux intérieurs réhabilités a augmenté.

### 3.3.7.2. *Indicateurs pour les actions proposées*

- en l'an 2009 un réseau d'observation de la biodiversité marine, côtière et d'eaux douces est mis en place ;
- des formations sur les techniques réductrices de gaspillage sont dispensées ;
- le nombre de touristes de pêche sportive et de vision est accru ;
- les écosystèmes de l'île de Bioko sont mis en réserve ;
- les écosystèmes de Conkouati, Mayumba sont mis en réserve ;
- le nombre des initiatives sous-régionales de gestion concertée de la diversité biologique a augmenté ;
- la proportion des espèces critiques reconstituées après un temps T ;
- l'augmentation des stocks de poissons dans N années.

## 3.4 **Ressources ligneuses et non ligneuses**

### 3.4.1 **Ressources ligneuses**

#### 3.4.1.1. *Etat des lieux*

Les Forêts du Bassin du Congo s'étendent sur près de 204 millions d'hectares (FAO, 1997), parmi lesquels 130 millions sont couverts par des forêts de production et 74 millions d'hectares sont inaccessibles. Le potentiel de ressources en bois d'œuvre est relativement important. Au Cameroun, par exemple, 300 espèces sont commercialisables, mais une soixantaine seulement fait l'objet d'une exploitation régulière et une vingtaine d'espèces est soumise à une exploitation accrue (Doc. de politique forestière, 1995). En République du Congo, le potentiel de production ligneuse est estimé en volumes commerciaux à 25 millions de m<sup>3</sup> pour la trentaine d'espèces commercialisées (dont 5 millions de m<sup>3</sup> d'Okoumé pour le massif forestier du sud) et à 150 millions de m<sup>3</sup> pour les principales essences commerciales dont 40 à 50 millions de m<sup>3</sup> pour le Sapelli, le Sipo, le Doussié et le Kokrodua pour le massif du nord

(Ndinga, 1996). Faute d'inventaires, il est probable que le potentiel de ressources ligneuses soit supérieur aux chiffres affichés.

(*Confère annexe 5, figure 5 : forêts-frontière...*)

#### 3.4.1.2. Problèmes de gestion transfrontalière des ressources ligneuses

Ce potentiel de ressources ligneuses n'est pas exploité d'une façon durable. En effet, on note une concentration des prélèvements par pays sur deux à trois espèces majeures qui constituent à elles seules, 60 à 80% de la production annuelle dans la région. Parmi ces espèces, on compte l'Ayous (*Triplochiton scleroxylon*), le Sapelli (*Entandrophragma cylindricum*) et l'Azobe (*Lophira olata*) au Cameroun; l'Okoumé (*Aucoumea klaineana*) et l'Ozigo (*Dacryodes buettneri*) au Gabon ; et l'Okoumé et l'Ilomba (*Pycnanthus angolensis*) en Guinée Equatoriale (Doumenge, 2000). Aussi, on assiste à une forme d'extraction à l'écrémage caractérisée par le prélèvement de deux à trois arbres à l'hectare.

En plus de ces pratiques, on note également des problèmes spécifiques aux zones transfrontalières. Parmi les problèmes les plus importants, on peut citer :

- les migrations et l'établissement de populations humaines et animales traversant les frontières ;
- les déplacements des sociétés d'exploitation forestière et des produits de bois d'un pays à un autre selon les caractéristiques des régimes fiscaux et des contrôles ;
- le transport des produits de la flore et de la faune sauvages d'un pays à un autre par les grumiers ;
- le braconnage transfrontalier.

#### 3.4.1.3. Objectif

Face à ces problèmes qui relèvent pour certains des stratégies économiques des gestionnaires des concessions forestières et pour d'autres des opportunités offertes par les infrastructures mises en place par les exploitants forestiers, il convient d'assurer la gestion durable des écosystèmes forestiers en zones transfrontalières.

#### 3.4.1.4. Actions

- faciliter la mise en place d'un observatoire de la gestion durable des concessions forestières en zones transfrontalières ;
- appuyer IFIA dans la promotion et le suivi du code de déontologie des gestionnaires des concessions forestières ;
- appuyer les initiatives en cours sur l'aménagement durable des forêts et la certification ;
- mettre en cohérence la fiscalité forestière ;
- promouvoir la foresterie communautaire ;
- promouvoir la participation des populations riveraines dans la gestion durable des massifs forestiers frontaliers
- Suivi des forêts mondiales (Global Forest Watch).

#### 3.4.1.5. Indicateurs

- Le potentiel ligneux augmente régulièrement en qualité et en quantité;
- Le nombre de concessions forestières aménagées a augmenté;
- Le nombre d'hectares de forêts frontalières régénérées a augmenté
- Un observatoire de gestion durable des concessions forestières en zones transfrontalières est fonctionnel;
- Le nombre d'exploitants forestiers des zones frontalières qui adhère et respecte le code de déontologie des concessions forestières a augmenté.

### 3.4.2. Ressources non ligneuses

#### 3.4.2.1 Etat de la ressource

Le secteur des Produits Forestiers Non Ligneux (PFNL) reste peu connu, les données sont rares, difficilement accessibles et peu précises. Les PFNL sont nombreux et variés. Ils incluent les fruits, les amandes, le miel, les champignons, les écorces, les racines, les feuilles-légumes, les rotins, les plantes médicinales, les résines, les tanins, etc. Les PFNL les plus consommés appartiennent entre autres aux espèces suivantes: *Baillonella toxisperma*; *Gnetum africanum*; *Laccosperma secundiflorum*; *Eremospatha macrocarpa*; *Cola acuminata*; *Cola nitida*; *Irvingia gabonensis*; *Dacryodes edulis*; *Piper guineensis*; *Garcinia lucida*; *Garcinia manii*; *Garcinia kola*; *Marantaceae*;

*Ricinodendron heudelottii* ; *Prunus africana* ; *Pausinystalia johimbe* et *Tabernanthe iboga*.

### 3.4.2.2 Activités sectorielles typiques

Les activités principales de ce secteur comprennent la récolte et le commerce des résines, des fruits, des feuilles, du fourrage, du miel, des huiles, des exsudats, etc. ainsi que la médecine traditionnelle. Les PFNL sont destinés à des usages multiples : apport protéique, médecine, construction des cases et des échafaudages. A titre indicatif, au Burundi, les informations recueillies auprès de 108 guérisseurs ont permis de recenser 324 espèces de plantes médicinales intervenant dans 975 recettes destinées à soigner 99 maladies (Bigawa, 1999). Les PFNL donnent lieu à un volume d'échanges considérables. Selon Nkongmeneck (cité d'après Ndoye, 1998), en 1980, le Cameroun a exporté vers le Nigeria et le Tchad 1.100 tonnes de noix de Cola pour une valeur de 186,6 millions de Francs CFA. Le Cameroun exporte environ 90 tonnes par semaine des feuilles de *Gnetum* vers le Nigeria par le seul port d'Idenau. Le *Gnetum*, exporté au Nigeria et aux Etats-Unis, revient respectivement à 40 FF et 300 FF le kilogramme (CAJAD, 2000). La RCA exporte également de petites quantités de feuilles de *Gnetum* vers l'Europe en particulier la France et la Belgique où un paquet de 100 grammes est vendu à 12FF, soit 120 FF le kilogramme (Tabuna, 1997 cité dans Doumenge, 1997).

Les prix des PFNL varient du milieu rural au milieu urbain, mais aussi selon les saisons et la disponibilité. Dans la zone de Lomié (Cameroun), 261 litres d'huile de Moabi (*Baillonella toxisperma*) ont été vendus à 261.000 FCFA, et 937 litres vendus à 937.000 FCFA respectivement aux villages de Bapile et de Kassarafam (Twagirashyaka, 1999). Le prix local de l'huile de Moabi est de 1000 FCFA alors qu'à Yaoundé celui-ci est de 3000 FCFA. A Abang Minko (à la frontière avec le Gabon), un litre d'huile de Moabi coûte 5.000 FCFA.

### 3.4.2.3. Pressions et impacts

La récolte des écorces de Yohimbé entraîne la mort d'environ 98% des arbres écorcés (Sunderland, cité d'après Tchatat, 1999). En ce qui concerne le *Prunus africana*, le taux de mortalité des arbres écorcés est de 30% (Tchatat, 1999).

De façon générale, l'exploitation des PFNL pour le commerce international met ces ressources sous pression et certaines espèces comme le *Gnetum africanum*, le *Prunus africana* et *Laccosperma secundiflorum* deviennent rares, surtout autour des centres urbains (Batunyi et Ipalaka, 1999 ; Nkéoua et Kombo, 1999). Cette situation est d'autant plus préoccupante que dans la plupart des pays d'Afrique centrale, l'accès aux PFNL est libre, non réglementé, et la commercialisation des produits se fait encore de façon informelle.

#### 3.4.2.4. Objectifs

L'objectif principal identifié, face aux multiples problèmes ci-dessus, est de promouvoir l'utilisation durable des PFNL.

#### 3.4.2.5. Actions

- améliorer la connaissance des PFNL ;
- sensibiliser les populations et les gouvernements des pays d'Afrique centrale sur les techniques d'utilisation durable des PFNL ;
- encourager les pays d'Afrique centrale à réglementer la récolte et le commerce des PFNL.

#### 3.4.2.6. Indicateurs

- Le nombre d'études réalisées;
- Les populations utilisent mieux les PFNL;
- La récolte et le commerce des PFNL sont réglementés.

### 3.5. Espèces Menacées

#### 3.5.1. Etat des ressources

Le tableau 2 donne une idée sur la richesse spécifique d'Afrique centrale. Parmi les espèces fauniques évoquées, plusieurs figurent sur la liste des espèces menacées de l'UICN (voir Annexe 2); les plus connues sont entre autres l'éléphant de forêt, le rhinocéros noir, le rhinocéros blanc du Nord, le gorille de montagne, le gorille de plaine, le chimpanzé, la panthère, le lamantin et le crocodile du Nil.



### **3.5.2. Problèmes**

Les espèces menacées font l'objet de la chasse pour la viande, les trophées, la médecine traditionnelle et les pratiques médico-magiques. Elles sont chassées aussi pour le commerce.

### **3.5.3. Pressions et impacts**

Cf. Paragraphe sur la faune sauvage terrestre.

### **3.5.4. Objectif**

- Assurer la protection des espèces menacées en Afrique centrale

### **3.5.5. Actions**

- Mise en oeuvre du projet Monitoring Illegal Killing of Elephants (M.I.K.E);
- application de la Convention de Washington ;
- formation à l'identification des espèces menacées.

### **3.5.6. Indicateurs**

- Le nombre d'espèces menacées a baissé ;
- Nombre de rencontres de réflexion sur la conservation des espèces menacées ;
- Augmentation de la population des espèces menacées.

## **3.5. Biodiversité des montagnes**

### **3.6.1 Etat de la ressource**

Les écosystèmes de forêts de montagnes se retrouvent dans les régions montagneuses du Cameroun, de la Guinée Equatoriale, des hauts plateaux qui bordent la vallée du Rift Albertin, jusqu'à l'Est de la RDC, du Burundi, du Rwanda et de l'Ouganda (voir section 1.1).

Les écosystèmes des forêts montagneuses ont en commun un nombre relativement pauvre de groupes taxinomiques par rapport à la plupart des

forêts humides des plaines de basses altitudes (IUCN 1996). Néanmoins les espèces endémiques y sont abondantes (Brenan 1978). En effet, les régions montagneuses sont considérées par Helberg (1951) comme éparpillées avec des plantes et des animaux très distincts. Les forêts montagneuses de l'Afrique centrale abritent de très rares conifères africains (ex : les espèces de podocarpus). On retrouve la végétation afro-alpine sur les montagnes les plus hautes. Les vallées et les chaînes, les marécages, les parcelles de terre et des rochers donnent des variations locales qui donnent lieu à une mosaïque de végétation. Il est important de noter que les points chauds de la biodiversité se trouvent souvent dans des régions montagneuses (WWF et UICN, 1994).

### **3.6.2 Activités sectorielles typiques**

La gestion durable de ces écosystèmes de montagne constitue, depuis plus de deux décennies, une priorité pour les organisations environnementales. La recherche sur la biodiversité est menée dans la plupart de ces zones de montagne.

L'exploitation des produits forestiers non ligneux et du bois de chauffe par les populations riveraines. Pour ces dernières, ces montagnes et collines ont des valeurs socio-culturelles essentielles.

### **3.6.3. Pressions et impacts**

Les prairies montagneuses se trouvent dans bon nombre de bassins versants de la sous- région d'Afrique Centrale. Certaines de ces chaînes montagneuses sont des volcans actifs ( Mont Cameroun, Mont Nyiragongo et Nyamuragira ) et constituent donc un danger pour les communautés locales.

Le Mont Sabyinyo est situé entre le Rwanda, l'Ouganda et la RDC, ce qui rend la gestion et l'utilisation des ses ressources complexe. Compte tenu du fait que c'est un écosystème vulnérable et en même temps le refuge des espèces rares et endémiques, leur gestion est plus urgente et complexe que celle des écosystèmes des plaines basses.

Bien que constituant l'écosystème le plus riche en espèces endémiques dans la sous-région, les forêts de montagne sont les plus menacées de la sous-région d'Afrique Centrale. Doumenge (2000) explique que ceci est dû à la relative petite superficie que couvre la forêt de montagne par rapport à l'écosystème de plaine basse (3450 km<sup>2</sup> pour la Guinée Equatoriale, le Gabon et le Cameroun, soit 0,7% de l'ensemble des territoires nationaux). Cet écosystème abrite des espèces uniques telles

que le Cercopithèque de Preuss d'une valeur biologique très élevée, mais menacée de disparition.

### **3.6.4 Objectif**

Face à ces pressions, l'objectif global suivant a été identifié :

- promouvoir la conservation et l'utilisation durable des écosystèmes de montagne.

### **3.6.5 Actions**

Les actions ci-dessous ont été identifiées pour atteindre l'objectif susmentionné :

- promouvoir le classement/classification et la gestion des écosystèmes de montagne transfrontaliers en tant que aires protégées ;
- promouvoir la coopération sous-régionale/internationale dans le domaine de prévision des éruptions volcaniques autour des volcans actifs tels que les Monts Nyiragongo et Nyamuragira au Rwanda et le Mont Cameroun au Cameroun;
- promouvoir la gestion des chaînes montagneuses transfrontalières au niveau sous-régional, par exemple le mont Sabyinyo qui s'étend sur le Rwanda, l'Ouganda et la RDC ;
- développer un mécanisme de gestion transfrontalière des écosystèmes montagneux comme celui des aires protégées ;
- développer des plans de mesures d'urgence prenant en compte la biodiversité pour les territoires des volcans actifs tels que le Mont Cameroun et le Mont Nyiragongo ;
- mettre en place un plan d'aménagement intégré des écosystèmes montagneux partagés et/ou transfrontaliers.

### **3.6.6 Indicateurs**

- Le nombre d'écosystèmes montagneux classés comme aires protégées ;
- Le nombre de plans de mesures d'urgence élaborés pour les territoires des volcans actifs ;
- Le nombre d'écosystèmes montagneux transfrontaliers intégrés ;
- Le nombre d'initiatives de recherche activement poursuivies.

## **3.7. Ressources énergétiques**

### **3.7.1. Etat des ressources**

Les sources d'énergie des pays d'Afrique centrale comprennent principalement le bois de feu, l'hydroélectricité et les produits pétroliers. Toutefois l'énergie solaire, le bio-gaz et surtout la tourbe sont régulièrement utilisées notamment au Burundi et au Rwanda.

Le potentiel en sources d'énergie renouvelables est considérable et faiblement mis en valeur en Afrique centrale. A titre d'exemple, le Gabon qui dispose d'un potentiel hydroélectrique estimé de 40 à 50.000 Gwh/an n'en utilise que 2 à 3% (PNAE, 2000).

La RDC avec le barrage d'Inga aurait le potentiel à approvisionner plusieurs pays de la sous-région. Sur la Rusizi (Rwanda et RDC) il y a deux barrages fonctionnels qui alimentent le Burundi, le Rwanda et la RDC. De plus, il existe un projet de barrage sur le fleuve Akagera qui affecterait le Rwanda, le Burundi et la Tanzanie.

Le gaz méthane du lac Kivu est partagé entre le Rwanda et la RDC.

### **3.7.2. Activités sectorielles typiques**

La construction des barrages hydroélectriques constitue une solution à la demande énergétique des zones à forte concentration de population et d'activités économiques.

L'exploration, le forage, le transport et le stockage des combustibles fossiles ont lieu dans plusieurs pays de la sous-région (Guinée Equatoriale, Congo, Cameroun, Gabon et RDC). La Guinée Equatoriale par exemple a vu son PIB progresser de 15% en 1999 avec une production pétrolière de 120.000 barils/jour dont les experts estiment qu'elle pourra atteindre 50.000 barils/jours en l'an 2001 (Le Monde, 2000). En ce qui concerne la tourbe, la production du Burundi est de 10.000 tonnes.

D'après la FAO (1997), plus de 50 millions de m<sup>3</sup> de bois de feu sont coupés annuellement pour satisfaire les besoins énergétiques des ménages. Les combustibles ligneux (bois de feu, charbon de bois) fournissent en moyenne plus de 80% de l'énergie nécessaire pour la cuisson des aliments, le chauffage et l'éclairage. La FAO, citée par la

Banque mondiale (1994), estime que plus de 85% du bois extrait des forêts et savanes sont utilisés comme combustibles.

### **3.7.3. Pressions et impacts**

La construction des barrages hydroélectriques sur des cours d'eau partagés peut entraîner des perturbations sur les écosystèmes terrestres et aquatiques notamment en aval de la retenue d'eau.

Le pompage, le raffinage et le transport du pétrole présentent des risques de pollution de l'environnement. Le projet d'oléoduc pour l'acheminement du pétrole du Tchad à travers le Cameroun par exemple constitue une menace sérieuse, non seulement pour les écosystèmes terrestres traversés, mais aussi et surtout pour la biodiversité côtière, notamment dans la zone de Kribi.

L'utilisation des combustibles fossiles pollue l'atmosphère.

La coupe irrationnelle du bois de feu occasionne la déforestation surtout dans les zones de forte densité démographique (Rwanda, Burundi et Est de la RDC) et dans les aires protégées (Virunga, Volcans et Kibira).

Kapa et Ipalaka (1999) signalent que la part de la déforestation occasionnée par le bois de feu par rapport à l'agriculture, l'urbanisation etc., serait d'environ 50% en RDC.

### **3.7.4. Objectifs**

Au regard de ce qui précède, les objectifs suivants ont été identifiés :

- promouvoir la mise en valeur des ressources énergétiques respectueuse de l'environnement ;
- promouvoir l'utilisation des formes d'énergie alternatives au bois et le reboisement à l'Est de la RDC, au Rwanda et au Burundi.

### **3.7.5 Actions**

Pour atteindre les objectifs ci-dessus, les actions suivantes ont été identifiées :

- renforcer les capacités régionales de suivi des activités d'exploration à la production, de transport et de stockage de l'énergie ;
- constituer un réseau d'échanges d'expériences en matière de normalisation des études d'impacts, notamment de l'exploitation des combustibles fossiles sur l'environnement ;
- appuyer les activités de reboisement dans les zones transfrontalières des pays des Grands Lacs et la réhabilitation des écosystèmes transfrontaliers.

### **3.7.6. Indicateurs**

- En l'an 2009, un réseau d'échange d'expériences est constitué;
- La surface des reboisements et des écosystèmes transfrontaliers réhabilités a augmenté;
- Des formations en suivi des activités de production et stockage d'énergie sont organisées.

## **3.8. Communication, formation et recherche**

### **3.8.1. Communication**

#### *3.8.1.1. Problématique*

Les pays d'Afrique centrale se sont engagés à enrayer la déforestation et la dégradation de leurs écosystèmes forestiers transfrontaliers. A cette fin, en collaboration avec leurs partenaires, ils ont identifié les problèmes communs de gestion de ces écosystèmes, les solutions à ces problèmes et s'emploient à les porter à la connaissance de tous les intervenants (Ministres, Parlementaires, techniciens, agences de coopération, etc.). L'atteinte de cet objectif repose sur l'adhésion et l'implication des pays concernés et de leurs partenaires dans les initiatives en faveur de la conservation et de l'utilisation durable des écosystèmes forestiers.

Dans ce contexte, la communication apparaît comme un pivot essentiel pour assurer un contact permanent et approprié avec les intervenants dans les écosystèmes forestiers d'Afrique centrale.

#### *3.8.1.2. Objectif*

- Aider les parties prenantes au Processus de Brazzaville dans la recherche des changements souhaités.

### *3.8.1.3. Actions*

Mettre en œuvre la stratégie de communication de la CEFDHAC.

### *3.8.1.4. Indicateurs*

- Les décideurs sont régulièrement informés des enjeux de la conservation et de l'utilisation durable des écosystèmes forestiers en Afrique centrale ;
- Les produits du Processus de Brazzaville sont connus des parties prenantes audit Processus.

## **3.8.2. Formation et recherche**

### *3.8.2.1. Etat des lieux*

L'Afrique centrale dispose d'une vingtaine d'organismes de formation et de recherche et d'une multitude de programmes de recherche liés aux projets. Certains jouissent d'une très longue expérience notamment dans les domaines de la faune (Ecole de faune de Garoua) et la foresterie (Cap-Esterias, Mbalmayo, Dschang, Brazzaville-IDR, Yangambi et Bengamisa). Le plus récent est l'Ecole Régionale post-universitaire d'Aménagement Intégré des Forêts Tropicales (ERAIFT, Kinshasa).

Ces centres constituent des sources de données et résultats de travaux scientifiques utilisables par les décideurs, en même temps qu'ils contribuent au développement d'une expertise sous-régionale de haut niveau. Cependant, on constate une insuffisance des connaissances sur la biodiversité et la dynamique des écosystèmes forestiers et de la biodiversité.

En ce qui concerne les programmes de formation, ils ne sont pas régulièrement revus. Aussi, les outils de gestion participative des ressources naturelles, la Convention sur la Diversité Biologique ne sont-ils pas les autres conventions liées à la gestion de la diversité biologique ne sont pas systématiquement abordés dans la formation des Ingénieurs et techniciens forestiers. La formation apparaît ainsi en inadéquation avec les besoins.

Bien que tous les exercices de planification dans la sous région aient procédé à un état des lieux de la recherche, ils sont en grande partie restés lettre morte. La recherche forestière et environnementale demeure sous financée, et les Fonds destinés au développement forestier et faunique n'alimentent pas systématiquement cette activité. En outre, cette recherche est dispersée au sein de plusieurs institutions cloisonnées à l'échelle sous-régionale et nationale. Par exemple au Gabon, elle se répartit entre : l'Institut de la Pharmacopée et de la Médecine traditionnelle (IPHAMETRA) qui effectue des recherches sur les propriétés médicinales de certaines plantes utilisées dans la phytothérapie, l'Institut de Recherche Agronomique et Forestière (IRAF) spécialisé en agroforesterie, l'Institut de Recherche en Écologie Tropicale (IRET) localisé dans la Réserve intégrale d'Ipassa.

Les institutions de recherche en Afrique centrale souffrent d'un manque chronique de moyens humains et matériels ce qui les rend dépendantes de financements extérieurs, souvent sous forme de projets perçus comme parachutés de l'extérieur, ne permettant pas une véritable programmation à long terme et une internalisation des programmes (Nasi, 1996)

Les travaux de recherche accompagnant les projets sont confrontés au problème de continuation des activités à la fin de la période sous financement externe. De plus, leur mise en œuvre passe par l'intermédiaire des grandes ONG internationales et d'organismes étranger de recherche ou de consultations ; les Systèmes nationaux de recherche ne sont pas véritablement associés ou tenus au courant de toutes ces recherches (Nasi, 1996).

Les résultats de recherche et brevets qui en résultent sont rarement attribués (propriété intellectuelle) à la sous-région.

### *3.8.2.2 . Activités sectorielles typiques*

Les organismes de formation fournissent des techniciens, ingénieurs des techniques, ingénieurs spécialisés dans les domaines de sylviculture, faune et aménagement des aires protégées. Les diplômés sont presque exclusivement employés par la fonction publique. L'accent de la formation a jusqu'à présent été longtemps porté sur le contrôle de l'exploitation des ressources forestières. Les programmes de recherche portent sur la sylviculture, l'aménagement et la régénération naturelle.



Plus récemment des recherches en sciences sociales ont été menées (APFT).

### 3.8.2.3. *Pressions et impacts*

Les problèmes évoqués plus haut amènent aux constats suivants :

- une faible capacité de gestion et de recherche appliquée dans la sous-région ;
- la multiplication des conflits liés à la gestion des ressources de la biodiversité.

Il se pose également un grand problème de gouvernance environnementale.

### 3.8.2.4. *Objectifs*

Face à ces problèmes, les objectifs suivants ont été identifiés pour la formation et la recherche :

- appuyer les organismes de recherche existants en vue de créer des « pôles de référence » sous-régionaux de recherche environnementale appliquée à la conservation et l'utilisation durable de la biodiversité ;
- renforcer les capacités de la sous-région en matière de conception et mise en œuvre des méthodes de gestion durable de la biodiversité ;
- renforcer la coopération sous-régionale en matière de formation et de recherche sur la biodiversité.

### 3.8.2.5. *Actions*

Pour atteindre ces objectifs, les actions spécifiques suivantes ont été identifiées :

- actualiser les programmes de formation des organismes de formation à vocation sous-régionale dans les domaines de l'aménagement et inventaire forestier, l'industrialisation et les métiers du bois, l'écologie forestière, la gestion communautaire, la résolution des conflits et la préparation d'accords de cogestion, la domestication des arbres fruitiers, l'analyse des propriétés pharmacologiques de plantes médicinales et le développement de préparations médicales ;
- favoriser le rayonnement de l'Ecole régionale post-universitaire d'aménagement intégré des forêts tropicales (ERAIFT) ;

- mettre en place des programmes sous-régionaux de recherche impliquant tous les instituts de recherche de la sous-région ;
- promouvoir des réseaux scientifiques sous-régionaux
- renforcer la communication par le biais de l'INTERNET, notamment avec la création de bases de données;
- renforcer la formation de spécialistes et celle des formateurs ;
- promouvoir des formes de communication appropriées et adaptées aux communautés locales.

#### 3.8.2.6. *Indicateurs*

- Le nombre de programmes de formation actualisés ;
- Formations aux nouvelles approches (gouvernance, gestion des conflits, cogestion, etc.) organisées ;
- Un réseau sous-régional des chercheurs sur la biodiversité est mis en place ;
- Nombre et qualité des programmes sous régionaux de recherche mis en œuvre.

## **3.9. Urgences et Evaluation environnementales**

### **3.9.1. Etat des lieux**

Ce thème s'articule autour des activités liées à la prévention et la gestion des catastrophes naturelles et des accidents technologiques, ainsi que de la réalisation des actions telles que la restauration des sites dégradés par les phénomènes naturels tels que les tremblements de terre, les inondations, la sécheresse, les éruptions volcaniques, les incendies de forêts.

Les catastrophes technologiques concernent la marée noire, la décharge des déchets toxiques sur la zone côtière, les accidents pendant le transport des produits chimiques inflammables ou toxiques.

Compte tenu de la crise socio-politique dans la sous-région et son impact dévastateur sur la biodiversité, les conflits armés sont considérés comme l'une des principales urgences environnementales en Afrique Centrale.

D'autre part, il existe un certain nombre de textes réglementant les industries polluantes (études d'impact, amendes et condamnations diverses) pour déversement anarchique de déchets toxiques ou dangereux. Cependant, ils ne sont pas toujours respectés.

Quant aux mesures d'urgences, il existe un Plan d'intervention d'urgence en cas de catastrophes dues aux hydrocarbures en République du Congo, et en RDC, et une cellule pour les catastrophes agricoles au Burundi, mais de manière générale, c'est un élément peu pris en compte dans la législation des pays de la région. Aucune concertation régionale n'a lieu sur ce sujet bien que, en cas de marées noires, les courants marins disséminent les substances toxiques à grande échelle, et que la pollution couvre plusieurs pays.

### **3.9.2. Objectif**

- Promouvoir les « pratiques responsables » en vue de réduire l'impact des activités économiques sur l'environnement.

### **3.9.3. Actions**

- faciliter la mise en place de systèmes d’alerte rapide et/ou de prévention des catastrophes;
- promouvoir la coordination des interventions lors des catastrophes ;
- encourager la restauration des sites endommagés par les catastrophes ;
- encourager la lutte contre les espèces envahissantes telles que la jacinthe d’eau et d’autres organismes nuisibles.

### **3.9.4. Indicateurs**

- Nombre de systèmes opérationnels d’alerte ;
- Nombre de plans d’intervention d’urgence mis en œuvre ;
- Nombre de sites restaurés
- Un réseau de parcs pour la paix est fonctionnel.

## **3.10. Cadre juridique et institutionnel**

### **3.10.1. Etat des lieux**

Le cadre juridique sous-régional est marqué par diverses conventions spécifiques (listées ci-dessous) régissant les ressources de la diversité biologique et qui ont été ratifiées par les pays d’Afrique centrale. Il n’existe pas de cadre juridique spécifique à la sous-région pour la gestion de la biodiversité commune, partagée et transfrontalière.

Parmi les textes influençant la gestion de la biodiversité, nous citerons :

- Les textes à portée universelle :
  - la Convention sur la protection du patrimoine mondial culturel et naturel (Paris, 1972) ;
  - la Convention sur le commerce international des espèces de faune et de flore menacées d’extinction (CITES), (Washington, 1973) ;
  - la Convention sur la protection de la couche d’ozone (Vienne, 1985) ;
  - le Protocole sur le contrôle des chlorofluorocarbone (CFC), (Montréal, 1987) ;
  - la Convention sur les changements climatiques (Rio de Janeiro, 1992) ;
  - la Convention sur la Diversité Biologique (Rio de Janeiro, 1992).

- La Convention sur la conservation des espèces migratrices (Bonn, 1975)
- La Convention sur les zones humides (Ramsar,, 1971)
- Les textes à portée continentale :
  - la Convention sur la conservation de la nature et des ressources naturelles (Alger, 1968) ;
  - la Convention sur l'importation des déchets toxiques en Afrique et les mouvements transfrontaliers des déchets dangereux et leur gestion.
  - La Convention sur la lutte contre la désertification (Paris, 1994) ;
  - La Convention relative à la coopération en matière de protection et de mise en valeur du milieu marin et côtier de l'Afrique de l'ouest et du centre (WACAF), (Abidjan, 1981).
- Les textes à portée sous-régionale :
  - l'Accord portant création de la Commission du Bassin du Lac Tchad ;
  - l'Accord sur le règlement conjoint sur la faune et la flore dans le Bassin du Lac Tchad (ENUGU, 1977) ;
  - la Convention relative à la coopération en matière de protection et de mise en valeur du milieu marin et des zones côtières de l'Afrique de l'Ouest et du Centre (Abidjan, 1981) ;
  - l'Accord de coopération et de concertation entre les Etats d'Afrique Centrale sur la faune sauvage (Libreville, 1983).
- Les organismes sous-régionaux ayant trait à la conservation et utilisation de la diversité biologique comprennent entre autres : CEMAC, CEFDHAC, OAB, CPGL, ECOFAC, RAAF, etc.

### **3.10.2. Problèmes**

Les organismes sous-régionaux cités précédemment sont confrontés à divers problèmes. La CEMAC ne comprend que six pays de la sous-région (Cameroun, République du Congo, Gabon, Tchad, RCA, Guinée Equatoriale), tandis que la CEEAC qui a une couverture plus large, est paralysée par le manque de moyens financiers causé par le non-paiement de cotisations par les pays membres.

### **3.10.3. Objectif**

Face à ces contraintes, l'objectif suivant a été identifié :

- Promouvoir la mise en place d'un cadre juridique et institutionnel adéquat pour la conservation et l'exploitation durable des ressources communes, partagées et transfrontalières.

### **3.10.4. Actions**

Pour atteindre les objectifs susmentionnés, les actions suivantes ont été retenues :

#### 3.10.4.1. Actions en cours

Application des conclusions de l'étude des politiques forestières en Afrique centrale

#### 3.10.4.2. Actions proposées

- promouvoir l'harmonisation des approches de gestion des aires protégées transfrontalières ;
- encourager la mise en œuvre des conventions liées à la biodiversité ;
- renforcer les instances sous-régionales de rencontre des intervenants dans les écosystèmes forestiers d'Afrique centrale ;
- appuyer la mise en cohérence des stratégies des bailleurs de fonds par rapport aux ressources communes, partagées et transfrontalières ;
- promouvoir un système de suivi et l'évaluation régulière des législations.

### **3.10.5. Indicateurs.**

- Le nombre de plans sous-régionaux en gestion des ressources de la biodiversité a augmenté ;
- Le taux d'application des recommandations prises lors des réunions de concertations sous-régionales a augmenté.

## **3.11. Sources de financement pour la diversité biologique**

### **3.11.1. Etat de ressources**

Les sources actuelles de financement des actions de conservation de la diversité biologique en Afrique centrale sont en majorité externes : Commission européenne, Banque mondiale, FEM, PNUD, DGIS, CARPE, DFID, BSP, WWF, UICN, WCS, GTZ, Coopération française, ACDI, CITES, CARE-International, diverses Fondations notamment la Fondation Mac-Arthur et la Fondation Ford. Les sommes mobilisées à cette fin ne sont pas connues. Toutefois, l'aide internationale est ponctuelle, généralement liée à un cycle de projet ou de programme, et de courte ou moyenne durée. En outre, cette aide diminue en termes réels.

S'agissant des fonds publics, ils sont faibles. Quant aux capitaux privés sous-régionaux, ils sont absents.

### **3.11.2. Problèmes**

L'évaluation des besoins de financement en matière de conservation de la biodiversité est un sujet mal défini et soumis à des controverses conceptuelles et statistiques. Toutefois, Wilkie estime à 32 Millions de US\$ par an (Wilkie et al. 2000), le montant que les pays devraient investir pour assurer la pérennité des ressources de leur diversité biologique dans les aires protégées de zone forestière. Or, au regard de la situation actuelle, les pays concernés ne peuvent investir de telles sommes dans la conservation de la biodiversité.

### **3.11.3. Objectif**

- Mobiliser les ressources financières nécessaires

### **3.11.4. Actions**

- promouvoir la coopération pour le financement durable des programmes de conservation des ressources communes, partagées et transfrontalières ;

- mettre en place un mécanisme de financement durable permettant de pérenniser les actions de gestion durable des écosystèmes communs, partagés et transfrontaliers.

### **3.11.5. Indicateurs**

- Montant de fonds disponibles pour la gestion des écosystèmes d'Afrique centrale ;
- Nombre de projets/programmes financés.

## **3.12. Mesures incitatives**

Ce thème traite les mécanismes qui motivent l'homme à conserver la biodiversité et les ressources environnementales tout en les utilisant d'une manière durable.

### **3.12.1. Enjeux**

La recherche des liens entre conservation et développement se fait à travers des incitations économiques qui se situent dans une logique de redistribution des bénéfices tirés de la conservation des écosystèmes forestiers (Nguingui, 1997).

C'est à travers ces incitations que l'on recherche d'une part, la participation des populations en attirant leur attention sur l'intérêt de la conservation et, d'autre part, l'adhésion du secteur privé aux « pratiques responsables ». Elles sont directes ou indirectes (OCDE, 1999 ; WWF, 1998). Les salaires versés aux employés des projets (ECOFA injecte 10 millions de francs CFA de salaires par mois dans le Dja) et les retombées financières générées par les activités de tourisme de vision ou cynégétique font partie des incitations directes. Cette nouvelle source de revenus peut assurément avoir des effets positifs sur la conservation. A Konkouati (au Congo), le recrutement des écogardes parmi les chasseurs a provoqué une chute remarquable des expéditions de la viande de chasse à Pointe-Noire (Nguingui, 1999).

### **3.12.2 Impacts**

En raison de nombreux conflits qui surgissent au début de la plupart des projets de conservation/développement, les incitations économiques jouent un rôle important dans l'établissement d'une base de confiance.



Elles contribuent ainsi à l'acceptation d'un projet. Cependant, comme le souligne De Wachter (1997 : 8), "il faut faire attention au problème de *'free rider'* : on peut fournir des biens publics aux communautés, mais ceci n'empêchera pas les chasseurs commerciaux de continuer à chasser, puisqu'il n'y a pas de lien entre le comportement du chasseur et la provision du bien public". Cette dérive est fréquemment enregistrée ; malheureusement elle n'est pas facile à relever.

Les mesures fiscales d'incitation à l'aménagement et à l'industrialisation des filières bois nationales ont eu un effet pervers caractérisé par le « nomadisme » des sociétés forestières qui jouent sur les différentiels de rentabilité entre les pays. Le faible niveau des taxes forestières dans la sous-région et des prix de produits forestiers fixés administrativement n'encouragent pas la protection de la biodiversité et serait à l'origine des gaspillages observés dans l'exploitation des ressources ligneuses (Banque Mondiale, 1991).

### 3.12.3 Objectifs

Pour faire face à ces problèmes, l'objectif suivant a été identifié :

- Promouvoir les mesures incitatives qui encouragent l'adoption par les divers acteurs, des pratiques de conservation et d'utilisation durable de la biodiversité.

### 3.12.4 Actions

- promouvoir l'élaboration et l'application d'une fiscalité environnementale ;
- promouvoir l'écodéveloppement et l'écotourisme ;
- encourager l'élaboration au niveau sous-régional des mesures réglementaires incitatives aux investissements ;
- encourager les initiatives de certification.

### 3.12.6. Indicateurs

- Nombre de réformes sous-régionales incitatives (économiques et fiscales) ;
- Nombre de projets d'écodéveloppement ;
- Les revenus de l'écotourisme ont augmenté ;
- La transparence dans l'attribution des concessions forestières augmente.

## 4. VISION

La vision est une situation future souhaitée. Elaborer une vision des ressources de la diversité biologique en Afrique centrale consiste à imaginer la situation souhaitée à un horizon de 20 à 25 ans. Comme dit dans le préambule, il est envisagé que le PAS couvre une période de dix ans (2000-2009). La mise en œuvre du PAS dont les objectifs sont à court et moyen termes permettra d'atteindre les objectifs du long-terme (Vision)

Dans le cadre de l'élaboration du PAS, les ateliers n'ont pas formulé une vision sous-régionale de l'avenir des ressources de la biodiversité. Dans la formulation de cette vision, au cours de la rédaction de l'avant-projet du PAS, les éléments suivants ont été pris en compte :

- en matière de conservation et d'utilisation des ressources de la diversité biologique, les pays d'Afrique centrale sont souverains ;
- les pays d'Afrique centrale insistent sur l'utilisation des ressources de la diversité biologique aux fins de développement;
- les pays d'Afrique centrale se sont engagés à la conservation de la diversité biologique ;
- les pays d'Afrique centrale sont déterminés à renforcer la coopération sous-régionale à la gestion durable des ressources de la diversité biologique.

En tenant compte des objectifs de la Convention sur la Diversité Biologique, des problèmes de gestion durable des ressources communes, partagées et transfrontalières identifiés lors des ateliers sous-régionaux (rapports nationaux et des ateliers) et des préoccupations évoquées ci-dessus, il a été retenu la vision prospective suivante des ressources de la diversité biologique:

**« Une Afrique centrale qui conserve et utilise de façon durable la diversité biologique ».**

Pour que cette vision devienne une réalité et compte tenu des différentes analyses menées au cours des ateliers et dans les rapports nationaux, il sera nécessaire qu'on parvienne à court et moyen termes aux principaux changements suivants :

1. Que les pays approuvent le PAS ;
2. Que les pays s'engagent à rechercher des solutions aux problèmes prioritaires communs, partagés et transfrontaliers de l'environnement et notamment à la diversité biologique ;
3. Que l'intérêt concerté des bailleurs sur la biodiversité dans le bassin du Congo soit soutenu et génère des flux de financements adéquats pour la gestion durable des ressources communes ;
4. Que l'approche participative dans sa conception la plus large soit appliqué ;
5. Que les capacités sous-régionales de gestion de la biodiversité soient renforcées ;
6. Que toutes les parties prenantes, les donateurs y compris s'impliquent dans l'exécution du PAS ;
7. Que la bonne gouvernance environnementale soit effective.

Pour cela, des objectifs opérationnels ont été définis pour cet avant-projet du PAS. Ces objectifs ressortent de l'analyse des thèmes identifiés plus haut. Ils représentent la traduction en termes opérationnels de la vision.

<b>Thème</b>	<b>Objectifs</b>
<b>Thème 1 : Aires protégées</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Promouvoir la constitution d'un réseau d'aires protégées pour la paix;</li> <li>• Promouvoir la gestion durable des aires protégées frontalières et transfrontalières.</li> </ul>
<b>Thème 2: Ressources fauniques terrestres</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Contribuer à la gestion durable de la faune sauvage par la lutte contre le braconnage.</li> </ul>
<b>Thème 3: Biodiversité marine, côtière et d'eaux douces</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Préserver l'intégrité et la productivité des écosystèmes ;</li> <li>• Lutter contre la surexploitation du potentiel halieutique.</li> </ul>
<b>Thème 4 : Ressources ligneuses et non ligneuses</b>	
<b>Sous-thème 1 : Ressources ligneuses</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Assurer la gestion durable des concessions forestières en zones transfrontalières.</li> </ul>
<b>Sous-thème 2 : Ressources non ligneuses</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Promouvoir l'utilisation durable des PFNL.</li> </ul>
<b>Thème 5 : Espèces menacées</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Assurer la protection des espèces menacées en Afrique centrale.</li> </ul>
<b>Thème 6 : Biodiversité des montagnes</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Promouvoir la conservation et l'utilisation durable des écosystèmes de montagne.</li> </ul>
<b>Thème 7 : Ressources énergétiques</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Promouvoir la mise en valeur des ressources énergétiques non néfastes à l'environnement ;</li> <li>• Promouvoir l'utilisation des formes d'énergie alternatives au bois et le reboisement à l'Est de la RDC, le Rwanda et le Burundi.</li> </ul>
<b>ommunication, formation ne</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Aider les parties prenantes au Processus de Brazzaville dans la recherche des changements souhaités ;</li> </ul>

	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Appuyer les organismes de recherche existants en vue de créer des « pôles de référence » sous-régionaux de recherche environnementale appliquée à la conservation et l'utilisation durable de la biodiversité ;</li> <li>• Renforcer les capacités de la sous-région en matière de conception et mise en œuvre des méthodes de gestion durable de la biodiversité ;</li> <li>• Renforcer la coopération sous-régionale en matière de formation et de recherche sur la biodiversité.</li> </ul>
<b>Thème 9 : Urgences et évaluation environnementales</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Promouvoir les « pratiques responsables » en vue de réduire l'impact des activités économiques sur l'environnement</li> </ul>
<b>Thème 10 : Cadre juridique et institutionnel</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Promouvoir la mise en place d'un cadre juridique et institutionnel adéquat pour la conservation et l'exploitation durable des ressources communes, partagées et transfrontalières.</li> </ul>
<b>Thème 11 : Sources de financements au profit de la diversité biologique</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Mobiliser les ressources financières nécessaires</li> </ul>
<b>Thème 12 : Mesures incitatives</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Promouvoir les mesures incitatives qui encouragent l'adoption par les divers acteurs, des pratiques de conservation et d'utilisation durable de la biodiversité.</li> </ul>

## 5. CADRE LOGIQUE

Sous ce chapitre sont présentés, par thème, les indicateurs, les sources de vérification des résultats et les suppositions identifiés lors de l'élaboration de l'avant-projet du PAS.

<b>Stratégie</b>	<b>Indicateurs</b>	<b>Sources</b>	<b>Suppositions</b>
<p><u>Vision:</u></p> <p><i>Une Afrique centrale qui conserve et utilise de façon durable la diversité biologique</i></p>			<ul style="list-style-type: none"> <li>• Volonté politique réelle</li> <li>• Intérêt concerté des bailleurs sur la DB dans le bassin du Congo reste soutenu</li> <li>• Toutes les parties prenantes, les donateurs y compris, s'impliquent dans l'exécution du PAS</li> </ul>

<p><u>Objectif :</u></p> <p><i>Gestion durable de la biodiversité en Afrique centrale</i></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Application des conventions et textes concernant la diversité biologique progressivement généralisée</li> <li>• Espèces clés représentatives de la diversité biologique maintenues, restaurées et/ou accrues</li> <li>• Gestion participative de la DB effective au sein du Bassin du Congo</li> <li>• La sous-région a une position commune et concertée sur la DB lors des réunions régionales/internationales</li> </ul>	<p>Rapports de:</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• activités</li> <li>• études et enquêtes</li> <li>• Suivre et Evaluation (S&amp;E)</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Armes à feu et munitions davantage contrôlées</li> <li>• Bonne gouvernance</li> </ul>
---	--	---	--

Résultats attendus	Activités	Indicateurs	Sources
<p>1. <b>Biodiversité dans les Aires Protégées conservée</b></p>	<p>1.1. Mettre en place un réseau sous-régional d'échange d'expériences sur la gestion des aires protégées frontalières et transfrontalières ;            1.2. Faciliter la mise en place d'un observatoire de suivi écologique de la biodiversité dans le Bassin du Congo ;            1.3. Lancer des projets pilotes de gestion des aires protégées transfrontalières avec une forte implication des populations riveraines ;            1.4. Encourager la mise en œuvre des corridors d'échanges biologiques et appuyer la création de nouvelles aires protégées transfrontalières.</p> <p>Procéder à la cartographie des aires protégées transfrontalières et des zones potentielles comme telles.</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Le nombre d'Aires Protégées transfrontalières disposant d'un Plan d'aménagement en exécution augmenté</li> <li>• Les espèces clés maintenues et/ou accrues</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Plans d'aménagement</li> <li>• Rapports activités, études, enquêtes et S&amp;E</li> </ul>



<p><b>2. Ressources fauniques gérées durablement</b></p>	<p>2.1. Promouvoir la valorisation de la faune sauvage ;  2.2. Encourager la réduction du braconnage et du commerce illégal des espèces de faune sauvage ;  2.3. Promouvoir les pratiques de gestion durable des espèces de faune sauvage ;  2.4. Renforcer l'application de la Convention internationale sur les espèces de faune et de flore sauvages menacées d'extinction (CITES ou Convention de Washington), la Convention sur la Diversité Biologique et les dispositions des lois nationales pour l'utilisation durable des espèces de faune sauvage ;  2.5. Former à l'application des Conventions internationales sur la gestion des espèces de faune sauvage ;  2.6. Renforcer la mise en place des infrastructures de contrôle et de signalisation visant à réduire le braconnage lié à l'exploitation forestière, à l'exploitation des hydrocarbures et aux projets routiers ;  2.7. Promouvoir les inventaires de la faune ; promouvoir la cogestion de la faune.</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Le braconnage a diminué</li> <li>• Nombre et qualité d'initiatives régionales de gestion concertée</li> <li>• La population des espèces-clés a augmenté</li> <li>• Nombre et qualité d'initiatives alternatives à la surexploitation de la faune sauvage</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Plans d'aménagement</li> <li>• Rapports activités, études, enquêtes et S&amp;E</li> </ul>
--	---	--	--

<p><b>3. L'intégrité et la productivité des écosystèmes sont préservées et la surexploitation du potentiel halieutique est limitée.</b></p>	<p>3.1. Mettre en place un réseau d'observation sous-régional de la zone côtière, destiné à prévenir et lutter contre la dégradation des ressources et du milieu marin ;</p> <p>3.2. Renforcer les moyens d'étude et d'observation du littoral et du milieu marin pour améliorer la protection et optimiser l'utilisation des ressources côtières et marines ;</p> <p>3.3. Promouvoir la réduction des gaspillages et de la dégradation des écosystèmes marins, côtiers et dulçaquicoles par l'utilisation des techniques de pêche respectueuses de l'environnement, ainsi que par la transformation industrielle des produits à faible valeur commerciale ;</p> <p>3.4. Promouvoir les activités liées aux écosystèmes marins, côtiers, d'eaux douces génératrices de revenus telles que le tourisme lié à la mer (pêche sportive, tourisme de vision, etc.) ;</p> <p>3.5. Protéger le patrimoine marin et côtier par la mise en réserve de zones représentatives de la diversité de ces milieux ;</p> <p>3.6. Promouvoir l'entretien des cours d'eaux et bassins d'eaux intérieurs.</p> <p>3.7. Promouvoir la recherche halieutique.</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• en l'an 2009 un réseau d'observation de la biodiversité marine, côtière et d'eaux douces est mis en place ;</li> <li>• des formations sur les techniques réductrices de gaspillage sont dispensées ;</li> <li>• le nombre de touristes de pêche sportive et de vision est accru ;</li> <li>• les écosystèmes de l'île de Bioko sont mis en réserve ;</li> <li>• les écosystèmes de Conkouati, Mayumba sont mis en réserve ;</li> <li>• le nombre d'initiatives sous-régionales de gestion concertée de la diversité biologique a augmenté;</li> <li>• La proportion d'espèces critiques reconstituées;</li> <li>• Des stocks de poissons ont augmenté</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Plans d'aménagement</li> <li>• Rapports activités, études, enquêtes et S&amp;E</li> </ul>
---	--	---	--

<p><b>4.1. La gestion durable des écosystèmes forestiers en zones transfrontalières assurée</b></p>	<p>4.1.1. Faciliter la mise en place d'un observatoire de la gestion durable des concessions forestières en zones transfrontalières ;</p> <p>4.1.2. Appuyer IFIA dans la promotion et le suivi du code de déontologie des gestionnaires des concessions forestières ;</p> <p>4.1.3. Appuyer les initiatives en cours sur l'aménagement durable des forêts et la certification ;</p> <p>4.1.4. Mettre en cohérence la fiscalité forestière ;</p> <p>4.1.5. Promouvoir la foresterie communautaire ;</p> <p>4.1.6. Promouvoir la participation des populations riveraines dans la gestion durable des massifs forestiers frontaliers</p> <p>4.1.7. Suivi des forêts mondiales (Global Forest Watch).</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>•</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Le potentiel ligneux augmente régulièrement en qualité et en quantité;</li> <li>• Le nombre de concessions forestières aménagées a augmenté;</li> <li>• Le nombre d'hectares de forêts frontalières régénérées a augmenté</li> <li>• Un observatoire de gestion durable des concessions forestières en zones transfrontalières est fonctionnel;</li> <li>• Nombre de concessionnaires forestiers des zones frontalières qui adhère et respecte le code de déontologie des concessions forestières a augmenté;</li> </ul>	
<p><b>4.2. L'utilisation durable des produits forestiers non ligneux promue</b></p>	<p>4.2.1. améliorer la connaissance des PFNL ;</p> <p>4.2.2 sensibiliser les populations et les gouvernements des pays d'Afrique centrale sur les techniques d'utilisation durable des PFNL ;</p> <p>4.2.3. encourager les pays d'Afrique centrale à réglementer la récolte et le commerce des PFNL.</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Le nombre d'études réalisées;</li> <li>• Les populations utilisent mieux les PFNL;</li> <li>• La récolte et le commerce des PFNL sont réglementés.</li> </ul>	

<p><b>5. La protection des espèces menacées en Afrique centrale est assurée</b></p>	<p>5.1. Appuyer le projet de Monitoring Illegal Killing of Elephants (M.I.K.E)</p> <p>5.2. Promouvoir l'application de la Convention de Washington</p> <p>5.3. Organiser la formation à l'identification des espèces menacées.</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Le nombre d'espèces menacées a baissé ;</li> <li>• Nombre de rencontres de réflexion sur la conservation des espèces menacées ;</li> <li>• Augmentation de la population des espèces menacées.</li> </ul>	
<p><b>6. La conservation et l'utilisation durable des écosystèmes de montagne promue</b></p>	<p>6.1. Promouvoir le classement/classification et la gestion des écosystèmes de montagne transfrontaliers en tant que aires protégées ;</p> <p>6.2. Promouvoir la coopération sous-régionale/internationale dans le domaine de prévision des éruptions volcaniques autour des volcans actifs tels que les Monts Nyiragongo et Nyamuragira au Rwanda et le Mont Cameroun ;</p> <p>6.3. Promouvoir la gestion des chaînes montagneuses transfrontalières au niveau sous-régional, par exemple le mont Sabyinyo qui s'étend sur le Rwanda, l'Ouganda et la RDC ;</p> <p>6.4. Développer un mécanisme de gestion transfrontalière des écosystèmes montagneux comme celui des aires protégées ;</p> <p>6.5. Développer des plans de mesures d'urgence prenant en compte la biodiversité pour les territoires des volcans actifs tels que le Mont Cameroun et le Mont Nyiragongo ;</p> <p>6.7. Mettre en place un plan d'aménagement intégré des écosystèmes montagneux partagés et/ou transfrontaliers.</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Le nombre d'écosystèmes montagneux classés comme aires protégées ;</li> <li>• Le nombre de plans de mesure d'urgence élaborés pour les territoires des volcans actifs ;</li> <li>• Le nombre d'écosystèmes montagneux transfrontaliers intégré ;</li> <li>• Le nombre d'initiatives de recherche activement poursuivies.</li> </ul>	

<p><b>7. Les ressources énergétiques respectueuses de l'environnement et alternatives au bois sont valorisées; et le reboisement à l'Est de la RDC, au Rwanda et au Burundi développé</b></p>	<p>7.1. Renforcer les capacités régionales de suivi des activités de l'exploration à la production, transport et stockage de l'énergie ;</p> <p>7.1. Constituer un réseau d'échanges d'expériences en matière de normalisation des études d'impacts et notamment de l'exploitation des combustibles fossiles sur l'environnement ;</p> <p>7.3. Appuyer les activités de reboisement dans les zones transfrontalières des pays des grands lacs et la réhabilitation des écosystèmes transfrontaliers.</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Un réseau d'échange d'expériences est constitué;</li> <li>• La surface des reboisements et des écosystèmes transfrontaliers réhabilités a augmenté;</li> <li>• Des formations en suivi des activités de production et stockage d'énergie sont organisées.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>•</li> </ul>
<p><b>8.1. Une stratégie de communication de la CEFDHAC mise en œuvre</b></p>	<p>8.1.1. Mettre en œuvre la stratégie de communication de la CEFDHAC.</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Les décideurs sont régulièrement informés des enjeux de la conservation et de l'utilisation durable des écosystèmes forestiers en Afrique centrale ;</li> <li>• Les produits du Processus de Brazzaville sont connus des parties prenantes au Processus de Brazzaville.</li> </ul>	

<p><b>8.2.</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Des « pôles de référence » sous-régionaux de recherche appliquée à la conservation et l'utilisation durable de la biodiversité créés;</b></li> <li>• <b>Les capacités de la sous-région en matière de conception et mise en œuvre des méthodes de gestion durable de la biodiversité renforcées;</b></li> <li>• <b>La coopération sous-régionale en matière de formation et de recherche sur la biodiversité renforcée.</b></li> </ul>	<p>8.2.1. Actualiser les programmes de formation des organismes de formation à vocation sous-régionale dans les domaines de l'aménagement et l'inventaire forestier, l'industrialisation et les métiers du bois, l'écologie forestière, la gestion communautaire, la résolution des conflits et la préparation d'accords de cogestion, la domestication des arbres fruitiers, l'analyse des propriétés pharmacologiques de plantes médicinales et le développement de préparations médicales ;</p> <p>8.2.2. Favoriser le rayonnement de l'Ecole régionale post-universitaire d'aménagement intégré des forêts tropicales (ERAIFT) ;</p> <p>8.2.3. Mettre en place des programmes de recherche sous-régionaux impliquant tous les instituts de recherche de la sous-région ;</p> <p>8.2.4. Promouvoir des réseaux scientifiques sous-régionaux;</p> <p>8.2.5. Renforcer la communication par le biais de l'INTERNET, notamment avec la création de bases de données;</p> <p>8.2.6. Renforcer la formation de spécialistes et celle des formateurs ;</p> <p>8.2.7. Promouvoir des formes de communication appropriées et adaptées aux communautés locales</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Le nombre de programmes de formation actualisés ;</li> <li>• Formations aux nouvelles approches (gouvernance, gestion des conflits, cogestion, etc.) organisées ;</li> <li>• Un réseau sous-régional des chercheurs sur la biodiversité est mis en place ;</li> <li>• Nombre et qualité des programmes de recherche sous-régionaux mis en œuvre.</li> </ul>	
<p><b>9. Les « pratiques responsables » en vue de réduire l'impact des activités économiques sur l'environnement promues</b></p>	<p>9.1. Faciliter la mise en place de systèmes d'alerte rapide et/ou de prévention des catastrophes;</p> <p>9.2. Promouvoir la coordination des interventions lors des catastrophes ;</p> <p>9.3. Encourager la restauration des sites endommagés par les catastrophes ;</p> <p>9.4. Encourager la lutte contre les espèces envahissantes telles que la jacinthe d'eau et d'autres organismes nuisibles.</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Nombre de systèmes d'alerte opérationnel ;</li> <li>• Nombre de plans d'intervention d'urgence mis en œuvre ;</li> <li>• Nombre de sites restaurés</li> <li>• Un réseau de parcs pour la paix est fonctionnel.</li> </ul>	

<p><b>10. Un cadre juridique et institutionnel adéquat pour la conservation et l'exploitation durable des ressources communes, partagées et transfrontalières mis en place</b></p>	<p>10.1. Promouvoir l'harmonisation des approches de gestion des aires protégées transfrontalières ;  10.2. Encourager la mise en œuvre des conventions liées à la biodiversité ;  10.3. Renforcer les instances sous-régionales de rencontre des intervenants dans les Ecosystèmes forestiers d'Afrique centrale ;  10.4. Appuyer la mise en cohérence des stratégies des bailleurs de fonds par rapport aux ressources communes, partagées et transfrontalières ;  10.5. Promouvoir un système de suivi et l'évaluation régulière des législations.</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Le nombre de plans sous-régionaux en gestion des ressources de la biodiversité a augmenté ;</li> <li>• Le taux d'application des recommandations prises lors des réunions de concertations sous-régionales a augmenté.</li> </ul>	
<p><b>11. Les ressources financières nécessaires permettant la pérennisation des actions de gestion durable des écosystèmes communs, partagés et transfrontaliers en Afrique centrale sont disponibles</b></p>	<p>11.1. Promouvoir la coopération pour le financement durable des programmes de conservation des ressources communes, partagées et transfrontalières ;  11.2. mettre en place un mécanisme de financement durable permettant de pérenniser les actions de gestion durable des écosystèmes communs, partagés et transfrontaliers.</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Montant de fonds disponibles pour la gestion des écosystèmes d'Afrique centrale ;</li> <li>• Nombre de projets/programmes financés.</li> </ul>	
<p><b>12. Les mesures incitatives qui encouragent l'adoption par les divers acteurs, des pratiques de conservation et utilisation durable de la biodiversité promues</b></p>	<p>12.1. Promouvoir l'élaboration et l'application d'une fiscalité environnementale ;  12.2. Promouvoir l'éco-développement et l'éco-tourisme ;  12.3. Encourager l'élaboration au niveau sous-régional des mesures réglementaires incitatives aux investissements ;  12.4. Encourager les initiatives de certification.</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Promouvoir l'élaboration et l'application d'une fiscalité environnementale ;</li> <li>• promouvoir l'éco-développement et l'éco-tourisme ;</li> <li>• encourager l'élaboration au niveau sous-régional des mesures réglementaires incitatives aux investissements ;</li> <li>• encourager les initiatives de certification.</li> </ul>	

## Partenaires dans la mise en œuvre

THEMES	ACTIONS EN COURS	ACTIONS PROPOSEES
<b>Aires Protégées</b>	Les Ministères, UICN, UNESCO, WWF, ECOFAC, CARPE, GEF, PRGIE, GTZ, WCS, SNV, TREES, Mc Arthur Foundation, PICG, ONG locales, les populations locales, les Sociétés forestières.	Les Ministères, UICN, WWF, ECOFAC, CARPE, GEF, PRGIE, GTZ, WCS, SNV, TREES, Mc-Arthur Foundation, HCR, ONG locales, les populations locales ; les Compagnies forestières.
<b>Ressources fauniques</b>	Les Ministères, ECOFAC, CARPE, GEF, Banque mondiale, PNUD, OCFSA, Commission européenne, Opérateurs économiques, UNESCO, ONG, populations locales.	Les Ministères, ECOFAC, CARPE, GEF, Banque mondiale, PNUD, OCFSA, Commission européenne, Opérateurs économiques, UNESCO, ONG, populations locales.
<b>Ressources marines et côtières</b>	Les Ministères, les pêcheurs, les armateurs, les populations locales, opérateurs du tourisme, OUA, ONG.	Les Ministères, les pêcheurs, les armateurs, les populations locales, opérateurs du tourisme, OUA, CEMAC, UICN, COREP, Sociétés pétrolières.
Ressources ligneuses	Les Gouvernements, OAB, IFIA, gestionnaires des concessions forestières, OIBT, ONG WRI, WCS, WWF, WCS, WWF-Belgique).	Les Gouvernements, OAB, IFIA, gestionnaires des concessions forestières, OIBT, ONG WRI, WCS, WWF, WCS, WWF-Belgique).
Ressources non ligneuses	Gouvernements, bailleurs de fonds, CARPE, WWF, UICN ; CIFOR, ECOFAC, PRGIE, populations locales.	Gouvernements, bailleurs de fonds, CARPE, WWF, UICN ; CIFOR, ECOFAC, PRGIE, populations locales.
<b>Espèces menacées</b>	Les Ministères, WWF, WCS, UICN, ECOFAC, PRGIE, les ONG locales, donateurs, les populations locales, CITES.	Les Ministères, WWF, WCS, UICN, ECOFAC, PRGIE, les ONG locales, donateurs, les populations locales, CITES.
<b>Biodiversité des montagnes</b>	Gouvernements, bailleurs de fonds, ONGs, UICN, WWF, CARPE, ECOFAC, WCS, BIRDLIFE ; Instituts de recherche (ICRAF, CIFOR, IRD, TROPENBOS, UNESCO, ILRI, Groupe Perrier, etc.)	Gouvernements, bailleurs de fonds, ONGs, UICN, WWF, CARPE, ECOFAC, WCS, BIRDLIFE ; Instituts de recherche (ICRAF, CIFOR, IRD, TROPENBOS, UNESCO, ILRI,



		Groupe Perrier, etc.)
<b>Ressources énergétiques</b>	Les Ministères, GEF, INECN, ICCN, UICN, UNESCO, PAM, HCR, FAO, CARPE, Mc Arthur Foundation, ORTPN, populations locales, ONGs.	Les Ministères, les Sociétés pétrolières, le GEF, le PNUD, les agences responsables de l'énergie, de l'eau, de l'environnement, les populations locales, ONGs,
<b>Communication</b>	Les Ministères, les ONG nationales et régionales, UICN, CARPE, ECOFAC	Les Ministères, UNESCO, ECOFAC, PRGIE, CIFOR, GTZ, CIRAD, les universités et centres de formation spécialisés, les populations locales, les opérateurs économiques.
<b>Urgence et évaluation environnementale</b>	Gouvernements, Sociétés pétrolières, OUA, CEMAC, ONGs, populations, etc.	Gouvernements, Sociétés pétrolières, OUA, CEMAC, ONGs, populations, etc.
<b>Cadre juridique et institutionnel</b>	Ministères, bailleurs de fonds, ONG, populations locales, les parlementaires.	Ministères, bailleurs de fonds, ONG, populations locales, les parlementaires.
<b>Sources de financement pour le BD</b>	Les gouvernements des pays d'Afrique centrale, Commission européenne, Banque mondiale, PNUD, DGIS, CARPE, DFID, UICN, WWF, CARPE, Mc Arthur Foundation, BMZ, GTZ, les exploitants forestiers, les sociétés pétrolières.	Les gouvernements des pays d'Afrique centrale, Commission européenne, Banque mondiale, PNUD, DGIS, CARPE, DFID, UICN, WWF, CARPE, Mc Arthur Foundation, BMZ, GTZ, les exploitants forestiers, les sociétés pétrolières.
<b>Mesures incitatives</b>	Gouvernements, bailleurs de fonds internationaux, secteur privé, OAB, ATIBT, IFIA, UICN, ECOFAC, CEMAC, etc.	

## **6. SUIVI ET EVALUATION**

### **6.1. Généralités**

Le nombre de partenaires souhaités dans la matérialisation du PAS (ministres, parlementaires, techniciens, opérateurs économiques, agences de coopération, ONG, etc.) et la nécessité de gérer leur synergie imposent que le suivi et l'évaluation des activités soient systématiques. De ce processus, on devrait extraire de nouvelles leçons pour rectifier le tir. Il s'agit donc d'une boucle fermée et permanente liant leçons, planification et action.

### **6.2. Objectifs**

Le processus de suivi et évaluation vise trois objectifs principaux :

- fixer des objectifs partagés, réalistes et clairs par activité;
- mesurer les écarts par rapport aux prévisions et identifier ainsi les problèmes liés au déroulement des activités;
- proposer des mesures correctrices.

### **6.3. Autres aspects du suivi et évaluation**

Le suivi et l'évaluation du PAS seront à la fois interne et externe. Ils constitueront l'instrument de gestion continue des activités du PAS. Leur efficacité dépendra de la nature de l'information qui circulera au sein des projets du PAS et de la fréquence de celle-ci. Chaque projet devrait avoir son système de rétrocontrôle, intégrant les informations concernant le personnel, le budget, les données techniques et administratives, etc. Ce système devrait inclure des réunions/discussions à intervalles réguliers (par exemple: réunions quotidiennes, hebdomadaires ou mensuelles). Ces réunions couvriront toutes les questions (personnel, budget, évolution des activités, etc.) relatives aux activités du projet. Les décisions devraient être exprimées clairement pour permettre leur mise en œuvre et leur évaluation.

Le suivi et l'évaluation se feront au travers des rapports techniques et de gestion des projets.

L'évaluation externe consistera en une série de rapports techniques et financiers et/ou des visites des projets par des équipes indépendante d'évaluation.

Des méthodes de planification, telles que le ZOPP ou le Cadre logique seront utilisées pour permettre de définir les indicateurs de suivi et d'évaluation.

Les indicateurs de suivi et d'évaluation de chaque projet seront précisés de manière concertée par les acteurs avant le démarrage du projet. Pendant le déroulement du projet, les valeurs des indicateurs seront régulièrement transmises au Secrétariat du Processus de Brazzaville, qui les consolidera, constituant ainsi un tableau de bord du PAS.

Chaque semestre, les tableaux de bord produits par le Secrétariat du Processus de Brazzaville seront diffusés aux partenaires du projet. De plus, une fois par an un rapport de suivi et d'évaluation sera produit : il préparera les ateliers de planification et de suivi des activités de l'année subséquente où seront discutés les problèmes rencontrés par les projets du PAS. Des mesures correctrices pourront être ainsi prises.

## **6.4. Audit**

Chaque projet du PAS subira un audit chaque année. Les rapports financiers annuels de ce projet seront contrôlés par une société d'audit sélectionnée et payée par le projet. Elle produira un rapport d'audit et certifiera les comptes financiers.

## **6.5. Evaluation finale**

En plus des rapports périodiques et de l'évaluation à mi-parcours, chaque projet du PAS produira un rapport exhaustif sur ses réalisations (performances, impact et expérience acquise) six mois avant sa fin.

Le coût des activités de suivi et évaluation dans le cadre de chaque projet sera budgétisé.

## Références bibliographiques

Anonyme, 2000: Projet d'Elaboration d'un Plan d'Action Stratégique pour la Gestion Durable de la Biodiversité dans la Bassin du Congo (PAS): Rapport de l'Atelier de Conception de projets. Kribi, Cameroun, 6-7 Avril 2000. Secrétariat de la CEFDHAC, Yaoundé, Cameroun

Aubé J., 1996.- *Approche pour favoriser le développement des Produits Forestiers Non-Ligneux dans le cadre de CARPE*

Bahuchet, S. 1995.- State of indigenous populations living in rainforest areas. European Commission DG XI Environment Brussels.

Banque mondiale, 1994. - Stratégie pour le secteur forestier en Afrique sub-saharienne.

Bello Y., 1998.-. *Circulation et commerce sous-régional de la faune sauvage*. Communication à la Deuxième Conférence sur les Ecosystèmes de Forêt Denses et Humides d'Afrique Centrale (CEFDHAC), Bata 08 – 10 Juin 1998. UICN-Bureau Régional pour l'Afrique Centrale, Yaoundé, Cameroun.

Bennet, A.F., 1998.- Linkages in the Landscape: The role of Corridors and Connectivity in Wildlife Conservation. IUCN, Gland, Switzerland and Cambridge, UK. X+254 pp.

Bergmans W., 1998.- Biological diversity of the Congo Basin. In «The Congo Basin », by IUCN.

Bigawa S. 1999.- Synthèse et analyse diagnostique de l'état de la biodiversité au Burundi. UICN-CEFDHAC, Projet PAS, 54 p.

Brenan, J.P.M., 1998.- Some aspects of the phytogeography of tropical Africa. *Annals of the Missouri Botanical Garden* 65-437-478.

BSP, 1993.- Central Africa global climate and development-technical report. Biodiversity Support Programme, Washington, D.C.

Caballé G. et Fontés, J., 1977.-Formations végétales. Planche A9 (échelle : 1 :2 000 000) in Atlas du Gabon, Ed. Berger-Levrault, Dir. Raphaëlle Walter.

CAJAD, 2000.- *Domestication Project of Gnetum africanum ("Eru") to the communities in Central Africa.* a project proposal.

CEFDHAC, 1996.- Actes de la première Conférence. Brazzaville.

CIRAD, 2000.- Forêts/institutions et développement. Audit Economique et Financier du secteur forestier au Cameroun.

Damio T., Selebangue P., 1999.- Synthèse et analyse diagnostique de l'état de la biodiversité en République Centrafricaine, UICN-CEFDHAC, Projet PAS, 62 p.

Delvingt W., 1997.- La chasse villageoise: Synthèse régional des études réalisées durant la première phase du Programme ECOFAC au Cameroun, au Congo et en République Centrafricaine. ECOFAC/AGRECO. Bruxelles, Belgique.

Dethier, M. 1995.- *Etude chasse in the Dja Reserve, Cameroon.* ECOFAC/AGRECO-CTFT, Bruxelles, Belgique.

Devred, R. n.d.- Carte de la végétation des pays de la communauté économique des pays des Grand Lacs. Programme ERTS-Zaire, Kinshasa. (à l'échelle 1 :5,000,000)

De Wachter Pauwel, 1997. UICN/Projet Dja: Document de réflexion pour la phase opérationnelle. Rapport de consultation, pour le Projet UICN-Dja, Cameroun

Doumenge, C. 1998: *La gestion des Ecosystèmes Forestiers du Cameroun, du Gabon, et de la Guinée Equatoriale à l'aube de l'An 2000.* Rapport pour la CEFDHAC. UICN, Yaoundé, Cameroun., UICN-CEFDHAC, Yaoundé Cameroun

Doumenge Ch.,1997, C., Demontar, B., Hamide, F.C., & Wassa, W. M., (1997): *Projet d'aménagement forestier de la Sangha-Mbaéré, République Centrafricaine : Utilisation et gestion des produits forestiers non ligneux,* CIRAD-Forêt.

Doumenge Ch., et al. 2000. Conservation de la biodiversité forestière en Afrique Centrale Atlantique : le réseau d'aires protégées est-t-il adéquat ? Une évaluation des systèmes d'aires protégées du Cameroun, du Gabon et de Guinée Equatoriale. A paraître dans Bois et Forêts des Tropiques, CIRAD-Forêts , France.

Edwards M., 1999.-Sites prioritaires pour les initiatives trans-frontalières de conservation. Carte pour WCMC/WWF

FAO, 1997.- Stratégie d'assistance dans le Bassin du Congo. Analyse des causes de la dégradation des Ressources forestières dans le Basin du Congo. Division du Centre d'Investissement, Programme de Coopération FAO/Banque Mondiale.

Fretey J., 1998.- Bon départ pour le programme tortues marines en Afrique centrale ! Canopée N° 12, août 1998. ECOFAC, Libreville, Gabon.

Gauthier, B. 1995, révisé en 1998. Cadre de référence théorique pour le développement durable et la biodiversité au Québec. Ministère de l'Environnement et de la faune, Direction de la Conservation et du Patrimoine Ecologique, Québec, 21p.

Grut M., GRAY J., and EGLY N., 1999.-Forest pricing and concession policies : Managing the high forest of West and Central Africa.

Habiyambere T., 1999.- Synthèse et analyse diagnostic de l'état de la biodiversité au Rwanda. UICN-CEFDHAC, Projet PAS, 49 p.

Hakizumwami E., 2000: Synthèse et analyse diagnostique de l'utilisation des Produits Forestiers Non Ligneux (PFNL) en Afrique centrale: Contribution à l'élaboration du Plan d'action Stratégique (PAS) Régional pour la gestion durable de la biodiversité des Ecosystèmes Forestiers d'Afrique centrale. Rapport pour UICN-Afrique Centrale-Projet PAS, Yaoundé, Cameroun

Heymans J., 1982.-Utilisation de la viande de chasse et élevage de certaines espèces animales au Zaïre et en R.F. Bénin. In : Tropical animal production for the benefit of man. Antwerp.

Peeters, L. 1964.-Les limites forêt-savane dans le Nord du Congo en relation avec le milieu géographique. CEMUBAC, Bruxelles.

Hedber O.,1951.-Vegetation belts of the East African mountains. Svensk. Bot. Tidskr. 45 :140-202

Hubert Nicolas,1993.-Shell Gabon, Centre Culturel Français (Libreville) ISBN 2-907888-26-9. Splendeurs fragiles d'Afrique centrale.

Huijbregts B., 1999.-Elephant poaching in the northern parts of the Minkebe Forest, Gabon. Mission report to WWF-Minkébé Project.

Huntley B. 1988.-Conserving and monitoring biological diversity, some African examples. In : Biodiversity. National Academy Press, Washington, D.C.

Ipalaka Y., J. Kapa Batunyi F. 1999.- Synthèse et analyse diagnostique de l'Etat de la biodiversité en République Démocratique du Congo. IUCN – CEFDHAC, Projet PAS, 140 p.

IUCN, 1998.- The Congo Basin : Human and Natural Resources.

IUCN, 1998.-Conservation et utilisation rationnelle des écosystèmes forestiers en Afrique Centrale : Rapport national, Zaïre (document de travail). Gland

IUCN (1998). - 1997 United Nations List of Protected Areas: Prepared by WCMC and WCPA. IUCN, Gland, Switzerland and Cambridge, UK.1xii+412pp.

IUCN, 1996.-Les écosystèmes de forêts denses et humides d'Afrique centrale. Acte de la Conférence Inaugurale.

IUCN, 1996.-1996 IUCN Red List of Threatened Animals. IUCN, Gland, Switzerland

IUCN, 1992.-The Conservation Atlas of Tropical Forests : Africa.

IUCN/UNEP, 1987. The IUCN Directory of Afrotropical Protected Areas. IUCN, Gland, Switzerland and Cambridge, UK. Xix+1034pp.



Jenkins, M. 1992.- Biological diversity : 26-32. In : Sayer et al., The Conservation atlas of tropical forests ; Africa. Macmillan, United Kingdom.

Koechlin, J., 1961.- La végétation des savanes dans le sud de la République du Congo. ORSTOM , Paris.

Kolokosso B. et Porteous I., 1999.- Projet d'élaboration du Plan d'Action Stratégique pour la conservation de la biodiversité et de l'Utilisation Durable des Ressources Naturelles des Ecosystèmes Forestiers du Bassin du Congo. Rapport du Premier Atelier, Doula, Cameroun, 29-30 novembre 1999.

Kornélia, I, 1998.- Une activité économique qui se nourrit de la Crise : le commerce de viande. Communication au séminaire/atelier sur l'exploitation durable de la faune dans le sud-est du Cameroun.

Le Monde, 2000.- L'analyse de 174 pays et des régions françaises. Edition 2000.

Makaya J.F. 1999.- Synthèse et analyse des informations afférentes à la biodiversité le long du littoral congolais.

Mandjek Iyebi, O. , Talatala B., 1999.- Synthèse et analyse diagnostic de l'état de la biodiversité au Cameroun. UICN-CEFDHAC, Projet PAS, 63 p.

Mayaux, Philippe, Eve Janodet, Christopher Blair-Myers and Pascale Legeay- Janvier,1997.-. Vegetation map of Central Africa at 1 :5 000 000.

Mbog, D. M. 1999.- Synthèse et analyse diagnostique de l'état de la biodiversité au Cameroun : cas du milieu côtier. UICN-CEFDHAC, Projet PAS, 105 p.

Micha Ondo, V. ONA NZE, N. 1999.- Synthèse et analyse diagnostique de l'état de la biodiversité en Guinée Equatoriale, UICN-CEFDHAC, Projet PAS, 51 p.

Nasi R. 1996.- Le projet FORAFRI et la recherche forestière en Afrique centrale. Compte rendu de l'atelier sur les programmes de recherche en forêt naturelle au Congo. FORAFRI,

Ndinga A., 1996. Et si les sociétés ne participaient pas au développement durable ?Brazzaville.84p.

Ndoye O., 1998.- Valorisation des produits forestiers autres que le bois : Eléments de réflexion pour la deuxième Conférence sur les Ecosystèmes de Forêts Denses et Humides d'Afrique Centrale (CEFDHAC), Bata Guinée Equatoriale, 08-10 juin 1998

Ngnegueu P.R., 1998.- Exploitation de la faune sauvage dans la région du Dja (sud-est Cameroun). Communication au séminaire/atelier sur l'exploitation durable de la faune dans le sud-est du Cameroun. Ministère de la recherche scientifique, CIFOR, coopération française. 10-13 décembre 1996.

Nguingui J.C.,1997. Les approches participatives dans la gestion des écosystèmes forestiers d'Afrique Centrale. Revue des initiatives existantes. CIFOR, occasional paper.

Njifakue I. et Porteous I., 2000.- Rapport du deuxième atelier de planification du Plan d'Action Stratégique pour la conservation de la biodiversité en Afrique centrale: Rapport de l'atelier pour la CEFDHAC, Malabo, Guinée Equatoriale du 07 au 09 Mars 2000.

Nkéoua G. et Nkombo G., 1999.- Synthèse et analyse diagnostic de l'état de la biodiversité au Congo. UICN-CEFDHAC, Projet PAS, 56 p.

Oslisly, R. 1998.-The history of human settlement in the middle ogooué valley (Gabon) : implication for the environment in W. Weber, A. Veder, H. Simons Morland, L.J.T. White, and T. Hart, editors. African Rainforest ecology and conservation. Yale University Press, New Haven.

Oslisly R. 1995.-The middle Ogooué valley, Gabon : Cultural changes and palaeoclimatic implication of the last four millenia. Azania. 39-40 :324-331.

Overseas Development Institute,1997.-The Forestry Sector in the Congo-Basin-Introductory Overview of Donor Activities.

Peeters L., 1964.-Les limites forêt-savane dans le Nord du Congo en relation avec le milieu géographique. CEMUBAC, Bruxelles.

Plouvier D., 1998.-The situation of Tropical Moist Forest and Forest Management in Central Africa and markets for African Timber. In « The Congo basin : Human and Natural Resources.

PNAE, 2000.- Plan d'Action National pour l'Environnement. Doc multigr ; Gabon.

Porteous I., 1999.- Projet d'élaboration d'un Plan d'Action Stratégique (PAS) pour la Conservation et la Gestion de la Biodiversité des Ecosystèmes Forestiers du Bassin du Congo: Notes de synthèse des documents nationaux sur l'application de la Convention sur la biodiversité (CBD) dans la région. UICN-Bureau Régional pour l'Afrique Centrale, Yaoundé, Cameroun

Prescott J., Gauthier, B. et J. Nagahuedi Mbongu Sodi, 2000.- Guide de planification stratégique de la biodiversité dans une perspective de développement durable. IEPF, Ministère de l'Environnement du Québec, PNUD, PNUE, Québec, Canada.

Richard G. Tarasofsky (ed.), 1999.- *Assessing the international Forest regime*. IUCN, Gland, Switzerland, Cambridge, UK and Bonn, Germany. xii + 156pp.

Sournia G., 1998.- Les aires protégées d'Afrique centrale. ACCT. Editions Jean-Pierre de Monza.

Steel L., 1994.- Etude sur la quantité de la viande de brousse commercialisable au Gabon. In Projet Forêts et Environnement (PFE), Gabon. Actes du Colloque National sur la lutte contre le braconnage, Libreville, 23-25 novembre 1994

Stiassny M. et Meyer A. 1999.- La naissance des espèces. Revue pour la Science, Numéro de avril 1999. pages 70-75.

Tchappi G.F. ,1997.- Etude de la filière chasse commerciale dans la région de Lomié, Est Cameroun.

Tchatat M., 1999.- Produits forestiers Autres que le bois d'œuvre (PFAB) : place dans l'aménagement durable des forêts denses humides d'Afrique Centrale. Rapport pour FORAFRI, Libreville Gabon.

Twagirashyaka F., 1999 : Valorisation des Produits Forestiers Non Ligneux et l'Ecotourisme dans la Région de Lomié. Rapport pour UICN-Dja, Lomié et D.Ü (Dienste in Ubersee), Allemagne

UICN-BRAC, 1999.- Elaboration d'un Plan d'Action Stratégique (PAS) régional pour les ressources de l'environnement et de la diversité biologique des écosystèmes du bassin du Congo: Document de projet financé par PNUD-GEF.

Vandenput, R., 1981.-Les principales cultures en Afrique Centrale. Administration Générale de la Coopération au Développement, Bruxelles.

Walter, K.S. and Gillet, H.J. [eds], 1998.- *1997 IUCN Red List of Threatened plants*. Compiled by the World Conservation Monitoring Centre. IUCN - The World Conservation Union, Gland, Switzerland and Cambridge, UK. 1xiv+862pp

White L., 1995.-Etude de la végétation de la Réserve de la Lopé. Projet ECOFAC, Rapport final, AGRECO C.T.F.T., Libreville.

White F., 1983.-The vegetation of Africa. A descriptive memoir to accompany the UNESCO/AETFAT/UNSO vegetation map of Africa : 1-356, I map (4 sheets), errata. UNESCO, Paris.

Wilkie, D.S., Carpenter, J.F., and Zhang, Q. 2000. The under-financing of protected areas in the Congo Basin: so many parks and so little willingness-to-pay. *Biodiversity and Conservation* (In Press)

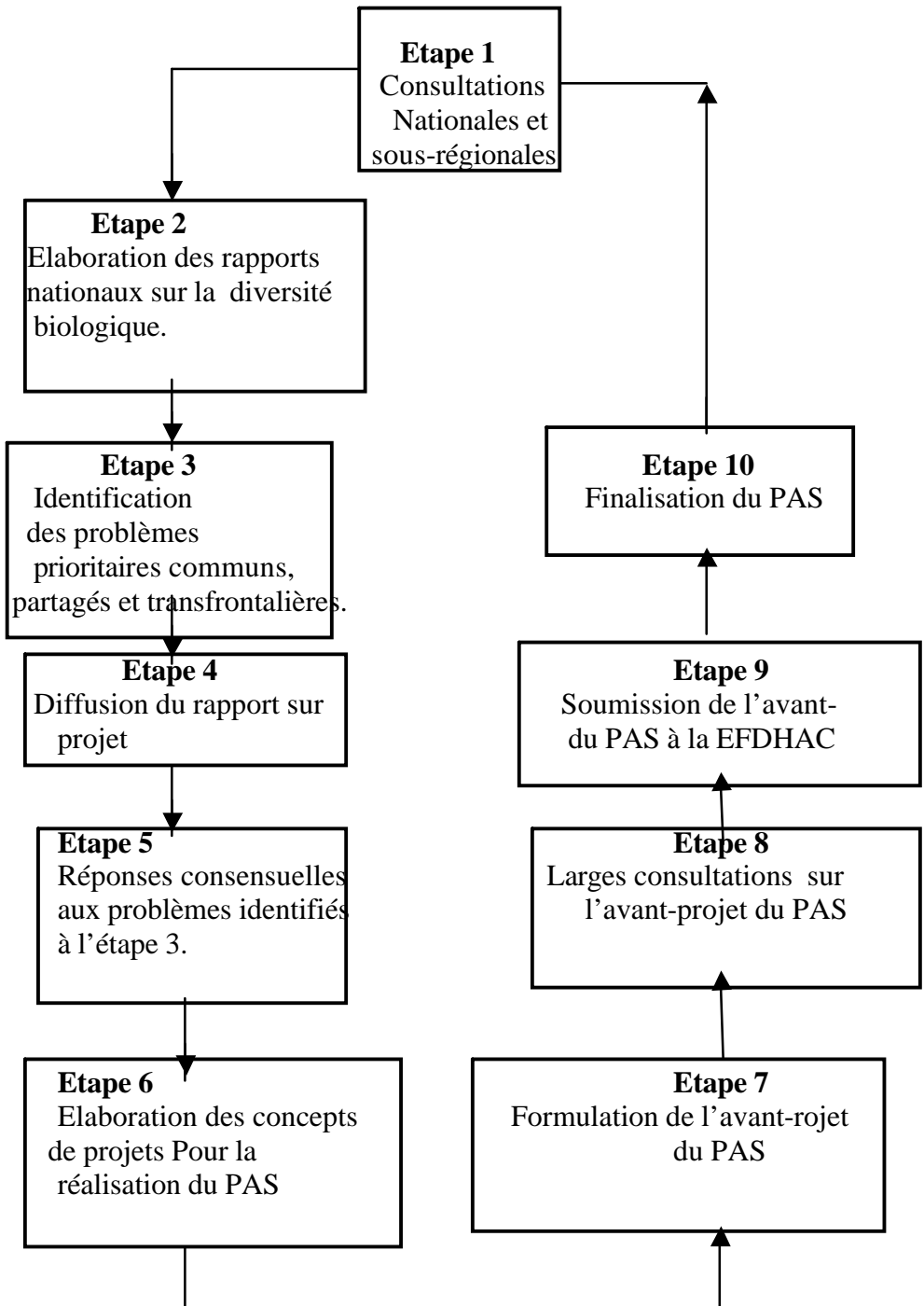
WWF and IUCN. , 1994.-Centres of plant diversity. A guide and strategy for their conservation.

World Bank, 1999.- The Impact of Conflicts in Africa.

Zimmermann H.G,1998. Proposition en vue d'une initiative de lutte contre la jacinthe d'eau en Afrique. Institut de protection et de recherche végétale du CRA. OUA.

## ANNEXES

## Annexe 1: Etapes de l'élaboration du PAS



## Annexe 2: Liste des espèces fauniques menacées en Afrique centrale

(source: The 1996 IUCN Red List of Threatened Species) (EN: Endangered, CR: Critical; VU: Vulnerable)

Familles	Noms scientifiques	Noms communs	Burundi	Cameroon	Congo	Gabon	Guinée Eq.	RCA	RDC	Rwanda
Mammifères										
Tenrecidae	<i>Micropotamogale ruwenzorii</i>	Ruwenzori Otter-shrew							EN	
	<i>Potamogale velox</i>			EN	EN	EN		EN	EN	
Soricidae	<i>Cingosorex polli</i>								CR	
	<i>Crocidura attila</i>			VU	VU	VU		VU	VU	
	<i>Crocidura caliginca</i>								CR	
	<i>Crocidura congobelgica</i>								VU	
	<i>Crocidura eisentrauti</i>			CR						
	<i>Crocidura kivuana</i>								VU	
	<i>Crocidura lotona</i>								VU	
	<i>Crocidura ludia</i>								VU	
	<i>Crocidura picea</i>			CR					VU	
	<i>Crocidura polia</i>								CR	
	<i>Crocidura stenocephala</i>								VU	
	<i>Crocidura thomensis</i>									
	<i>Crocidura zimmeri</i>								VU	
	<i>Myosorex blarina</i>								VU	
	<i>Myosorex eisentrauti</i>						EN			
<i>Myosorex okuensis</i>				VU						









(Oiseaux)										
<b>Threskiornithidae</b>	<i>Bostrychia bocagei</i>	Dwarf Olive Ibis								
<b>Anatidae</b>	<i>Aythya nyroca</i>	Ferruginous Duck		VU				VU		
<b>Falconidae</b>	<i>Falco naumanni</i>	Lesser kestrel	VU		VU	VU		VU	VU	VU
<b>Phasianidae</b>	<i>Afropavo congensis</i>	Congo Peafowl							VU	
	<i>Francolinus camerunensis</i>	Mount Cameroon Francolin		VU						
<b>Gruidae</b>	<i>Grus carunculatus</i>	Wattled Crane							VU	
<b>Rallidae</b>	<i>Crex crex</i>	Cornecrake			VU				VU	
<b>Columbidae</b>	<i>Columba thomensis</i>	Maroon Pigeon								
<b>Musophagidae</b>	<i>Tauraco bannermani</i>	Bannerman's Turaco		VU						
<b>Tytonidae</b>	<i>Phodilus prigoginei</i>	Congo bay-owl	VU						VU	
<b>Strigidae</b>	<i>Glaucidium albertinum</i>	Albertine Owlet							VU	VU
<b>Caprimulgidae</b>	<i>Caprimulgus prigoginei</i>	Itombwe Nightjar							VU	
<b>Apodidae</b>	<i>Schoutedenapus schoutedeni</i>	Schouten's Swift							VU	
<b>Indicatoridae</b>	<i>Mellignomon eisentrauti</i>	Yellow-footed		VU						

		Honeyguide								
<b>Eurylaimidae</b>	<i>Pseudocalyptomena graueri</i>	African Green Broadbill							VU	
<b>Hirundinidae</b>	<i>Hirundo atrocaerulea</i>	Blue Swallow							VU	
<b>Pycnonotidae</b>	<i>Chlorocichla prigoginei</i>	Prigogine's Greenbul							VU	
<b>Laniidae</b>	<i>Lanius newtoni</i>	São Tomé Fiscal Shrike								
	<i>Malaconotus gladiator</i>	Green-breasted Bush-shrike		VU						
	<i>Malaconotus monteiroi</i>	Monteiro's Bush-shrike		EN						
	<i>Prionops alberti</i>	Yellow-crested Helmet-shrike							VU	
	<i>Telophorus kupeensis</i>	Mount Kupe Brush-shrike		EN						
<b>Muscicapidae</b>	<i>Apalis argentea</i>	Kungwe Apalis	VU						VU	VU

<i>Apalis bamendae</i>	Bamenda Apalis		VU						
<i>Bradypterus graueri</i>	Grauer's Swamp-warbler	VU						VU	VU
<i>Chloropeta gracilirostris</i>	Papyrus Yellow Warbler	VU						VU	VU
<i>Cossypha keinrichi</i>	White-headed Robin-chant							VU	
<i>Eremomela turneri</i>	Turner's Eremomela							VU	
<i>Kupeornis gilberti</i>	White-throated Mountain-babbler	VU							
<i>Muscicapa lendu</i>	Chapin's Flycatcher							VU	
<i>Picathartes oreas</i>	Grey-necked Rockfowl		VU		VU	VU			
<i>Platysteira laticincta</i>	Banded Wattle-eye		VU						
<i>Terpsiphone smithii</i>	Annobon Paradise-flycatcher					VU			
<i>Zoothera guttata</i>	Spotted Ground-thrush							EN	

<b>Nectariniidae</b>	<i>Nectarinia rockefelleri</i>	Rockefeller's Sunbird							VU	
<b>Zosteropidae</b>	<i>Nectarinia thomensis</i>	Giant Sunbird								
	<i>Speirops brunneus</i>						VU			
	<i>Speirops leucophaeus</i>	Principe Speirops								
	<i>Speirops melanocephalus</i>	Mount Cameroon Speirops		VU						
	<i>Zosterops ficedulinus</i>	Saô Tomé White-eye								
	<i>Zosterops griseovirescens</i>	Annobon White-eye					VU			
<b>Fringillidae</b>	<i>Neospiza concolor</i>	Saô Tomé Grosbeak								
<b>Estrildidae</b>	<i>Cryptospiza shelleyi</i>	Shelley's Crimson-wing	VU						VU	VU
	<i>Estrilda nigriloris</i>	Black-lored Waxbill							VU	
<b>Ploceidae</b>	<i>Malimbus flavipes</i>	Yellow-legged Weaver							VU	
	<i>Ploceus aureonucha</i>	Golden-naped Weaver							VU	
	<i>Ploceus bannermani</i>	Bannerman's Weaver		VU						

	<i>Ploceus batesi</i>	Bates's Weaver		VU						
	<i>Ploceus nigrimentum</i>	Black-chinned Weaver			VU	VU				
	<i>Ploceus ruweti</i>	Lake Lufira Weaver							VU	
	<i>Ploceus subpersonatus</i>	Loango Weaver				VU			VU	
<b>S/Total</b>			<b>6</b>	<b>14</b>	<b>3</b>	<b>4</b>	<b>4</b>	<b>2</b>	<b>27</b>	<b>6</b>
<b>Reptilia</b>										
<b>Crocodylidae</b>	<i>Osteolaemus tetraspis</i>	West African Dwarf Crocodile		VU	VU	VU		VU	VU	
<b>Cheloniidae</b>	<i>Chelonia mydas</i>	Green Turtle		EN	EN	EN	EN		EN	
	<i>Eretmochelys imbricata</i>	Hawksbill Turtle		CR		CR				
<b>Dermochelyidae</b>	<i>Dermochelys coriacea</i>	Leathrback							EN	
<b>S/Total</b>			<b>0</b>	<b>3</b>	<b>2</b>	<b>3</b>	<b>1</b>	<b>1</b>	<b>3</b>	
<b>Amphibia</b>										
<b>Fishes</b>										
<b>Cyprinidae</b>	<i>Caecobarbus geertsii</i>	African Blind Barb Fish							VU	
<b>Clariidae</b>	<i>Clarias maclareni</i>			CR						
<b>Cichlidae</b>	<i>Konia dikume</i>	Dikume		CR						
	<i>Konia eisentrauti</i>	Konye		CR						

<i>Myaka myaka</i>	Myaka Myaka		CR						
<i>Pungu maclareni</i>	Pungu		CR						
<i>Sarotherodon caroli</i>	Fissi		CR						
<i>Sarotherodon linnellii</i>	Unga		CR						
<i>Sarotherodon lohbergeri</i>	Leka Keppe		CR						
<i>Sarotherodon steinbachi</i>	Kululu		CR						
<i>Stomatepia mariae</i>	Nsess		CR						
<i>Stomatepia mongo</i>	Mongo		CR						
<i>Stomatepia pindu</i>	Pindu		CR						
<i>Tilapia "jewel"</i>			VU						
<i>Tilapia "little bkack"</i>			VU						
<i>Tilapia "yellow-green"</i>			VU						
<i>Tilapia bakossiorum</i>			VU						
<i>Tilapia bemini</i>			VU						
<i>Tilapia bythobathes</i>			VU						
<i>Tilapia deckerti</i>			VU						
<i>Tilapia flava</i>			VU						
<i>Tilapia gutturosa</i>			VU						
<i>Tilapia imbriferna</i>			VU						
<i>Tilapia kottae</i>			VU						
<i>Tilapia snyderae</i>			VU						
<i>Tilapia spongotropkis</i>			VU						
<i>Tilapia thysi</i>			VU						
<b>S/Total</b>		<b>0</b>	<b>26</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>1</b>	<b>0</b>









	<i>Neothauma tanganyicense</i>								EN	
<b>Achatinidae</b>	<i>Archachatina bicarinata</i>									
<b>Total</b>			<b>0</b>	<b>1</b>	<b>1</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>41</b>	<b>0</b>

### **Annexe 3 :Thématiques de travail retenues par la Conférence des Parties signataires de la Convention sur la Diversité Biologique**

La biodiversité désigne la multitude des espèces et des écosystèmes de la terre ainsi que les processus auxquels ils appartiennent. Elle constitue donc un vaste domaine qui peut être interprété ou envisagé de diverses façons, dépendant du point de vue ou du domaine d'expertise à partir duquel on l'aborde (Prescott et al., 2000). A titre indicatif, dans le cadre de ses travaux, la Conférence des Parties a énoncé plusieurs thématiques susceptibles d'orienter les travaux des planificateurs de la biodiversité. Ces sujets consistent en un ensemble d'écosystèmes naturels (eaux intérieures, eaux marines et côtières, montagnes, forêts, etc.), en des secteurs d'activités (biosécurité, tourisme durable, taxonomie, etc.) ou en des aspects liés à l'évaluation (critères et indicateurs), au partage, à la synergie entre les conventions, etc. Le tableau suivant indique une vingtaine de domaines thématiques clés pouvant être traités par une stratégie nationale ou régionale de la biodiversité (Prescott et al., 2000).

<b>Thématiques</b>
Accès et partage des bénéfices
Aires protégées
Biosécurité
Critères et indicateurs
Diversité biologique agricole
Diversité biologique des forêts
Diversité biologique des montagnes
Diversité biologique marine et côtière
Ecosystèmes d'eaux intérieures
Ecosystèmes des terres non irriguées
Espèces et taxonomie
Evaluation des impacts

Mesures incitatives
Questions légales concernant la diversité
Renforcement des capacités
Savoir traditionnel
Sources de financement pour la diversité biologique
Synergies avec les conventions de Rio et d'autres conventions sur la biodiversité
Tourisme durable
Utilisation durable de la biodiversité

## **Annexe 4. Listes des participants aux ateliers du PAS et à la deuxième réunion préparatoire à la troisième CEFDHAC.**

### **Premier atelier: Douala, Cameroun**

#### **BURUNDI**

1. Samuel Bigawa, Ministère de l'Aménagement du Territoire

2. Daniel Bacinoni, PRAUTAO

#### **CAMEROUN**

3. Dieudonné Marius Mbog APEMEC

4. Blondeau Talatala, Correspondant National PRGIE, Cameroun

5. Ebwele Fils Leroy, Secrétariat Permanent à l'Environnement SPE/ MINEF

6. Ursule Zang Zang, Correspondante Nationale de la CEFDHAC, Cameroun

7. Isabelle Porteous, UICN-CEFDHAC-PAS

8. Martin Zeh-Nlo, PNUD Cameroun

9. Charles Tekam, Carpe , Cameroun

10. Klaus Mersmann, GTZ, Cameroun

11. Roger Bako Gacha, ONG Nature et Avenir

12. Pierre Chekem, Partnership Management and Support Programme

13. Fernand FOKO, Aire du District de New Bell Douala

13. Kenneth Angu Angu, UICN-CEFDHAC

14. Bihini Won wa Musiti, UICN/BRAC

15. Fernand Isseri, UICN-CEFDHAC

16. Angèle Luh Mbazona, UICN Yaoundé

17. Samuel Makon Wehiong, Project UICN-CEFDHAC

#### **R. C. A.**

26. Thomas Damio, Ministère de l'Environnement, Eaux, Forêts, Chasses et Pêches

27. Philémon Selebangué, Ministère de l'environnement, des Eaux, Forêts, Chasses et Pêches

#### **CONGO-BRAZZAVILLE**

28. Germain Kombo, MIME

29. Isaac Moussa, Alliance National pour La Nature

#### **R.D.C.**

30. Trinto MUGANGU, Représentant Régional GEF-PNUD

31. Lapika Dimomfu, Université de Kinshasa

32. Joseph IPALAKA YOBWA, CNIE

33. François Kapa Batunyi

#### **GABON**

34. Jean-Baptiste MEBIAME, CT du Ministre

35. Jean François Makaya, CENARES/IRET

36. Jean Roger Mamiah, ADIE/PRGIE

37. Rose ONDO, du GNT/Certification Gabon

38. Michel Fernandez, Consultant PRGIE Gabon, Développement/Exploitation Durable des Aires Protégées

#### **GUINEE EQUATORIALE**

18. Kolokosso A Bediang, Vision Positive du Développement (VIPOD)
19. Assitou Ndinga, Coordinateur UICN Afrique Centrale
20. Elie Hakizumwami, UICN-CEFDHAC
21. Nicodème Tchamou, Coordinateur CARPE-Cameroun
22. Olivier Iyebi-Mandjek, APFT, Cameroun
23. Christopher S. Wanzie, IRAD
24. Marie-Solange NGONO, Antenne Rurale GRAMUE
25. Maurice Chakowa, CUAD, Douala

## **Deuxième atelier: Malabo, Guinée Equatoriale**

### **BURUNDI**

1. Louis Nduwimana, Point Focal Environnement PNUD, Burundi

### **CAMEROUN**

2. Jean-Claude Ngunguiri, UICN-Cogestion
3. Samuel Makon Wehiong, UICN-CEFDHAC
4. Isabelle Porteous, UICN-PAS
5. Kenneth Agu Angu
6. Fernand Isseri, UICN-PAS
7. Martin Zeh-Nlo, PNUD, Cameroun

39. Nicanor ONA NZE, CEFDHAC Malabo
40. Vicente MICHA ONDO, Ministère des Forêts et de l'Environnement

### **RWANDA**

41. Thaddée HABIYAMBERE Ministère de l'Agriculture, de l'Élevage et des Forêts
42. Michel MASOZERA, PCFN, WCS

### **ETATS UNIS**

43. John HOUGH, GEF Regional Bureau for Africa, UNDP

### **GUINEE EQUATORIALE**

14. Joachim Mecheba, Vice-Ministre des Forêts, Pêches et de l'Environnement
15. Vicente Micha Ondo, Ministère des Forêts, Pêches et de l'Environnement
16. Pierre Randah, Ministère des Forêts, Pêches et de l'Environnement
17. Nicanor ONA NZE, Ministère des Forêts, Pêches et de l'Environnement
18. Juan Asama Ndong, Ministère des Forêts, Pêches et de l'Environnement
19. Bololo E. Paulino, Ministère des Forêts, Pêches et de l'Environnement
20. Mba Avoro José, Ministère des Forêts, Pêches et de l'Environnement
21. Fortunato Eneme Efua, Ministère des Forêts, Pêches et de l'Environnement
22. Ramon Wily Tomos, Ministère des Forêts, Pêches et de l'Environnement



8. Ursule Zang Zang, Correspondant National de la CEFDHAC, Cameroun

9. Blondeau Talatala, PRGIE Cameroun

10. Jeanne-Marie Mindja, GRAMUE (ONG)

11. Isaac Njifakue, Consultant Privé

### **CONGO-BRAZZAVILLE**

12. Germain Kombo, Ministère de l'Environnement

### **GABON**

13. Rose Ondo, GNT/Certification

### **Troisième atelier: Kribi, Cameroun**

1. Isabelle Porteous, UICN-PAS, Cameroun

2. Timothée Fomete, Université de Dschang, Cameroun

3. Oumarou Njifondou, IRAD-SRHO Limbé, Cameroun

4. Ada Ndeso-Atanga, UICN-BRAC, Cameroun

5. Olivier Iyebi Mandjek, INC/APFT

6. François Kapa Batunyi, Ministère de l'Environnement  
Coordination Nationale de la biodiversité,  
R.D.C

7. Jean Diamouangana, Groupe d'Etudes et de Recherches sur la Diversité Biologique Congo-Brazzaville

### **PARTICIPANTS A LA DEUXIEME REUNION PREPARATOIRE A LA TROISIEME CEFDHAC**

1. Nshimirimana J. Donatien, ONG PES

l'Environnement

23. Carlota Nsang, ONG Amigo de la Naturalesa

24. Ramon Castelo, ONG Asociacion Amigos Donana

25. Représentant, Commission Européenne, Guinée Equatoriale

### **R.C.A**

25. Côme Nimbona, Université de Bangui

27. Philémon Selebangué, Ministère de l'Environnement, Eaux, des Forêts, Chasses et Pêches.

28. Pierre Randah, CEMAC

29. Thomas Damio, Fonds Forestier

### **RWANDA**

30. Laurien Ngirabanzi, Consultant

8. Jean-Claude Nguingui, UICN-Cogestion, Cameroun

9. Elie Hakizumwami, UICN-BRAC, Cameroun

10. Martin Nganje, DF/MINEF, Cameroun

11. Kenneth Angu Angu, UICN-CEFHAC

12. Jean-Marie Fondoun, IRAD, Cameroun

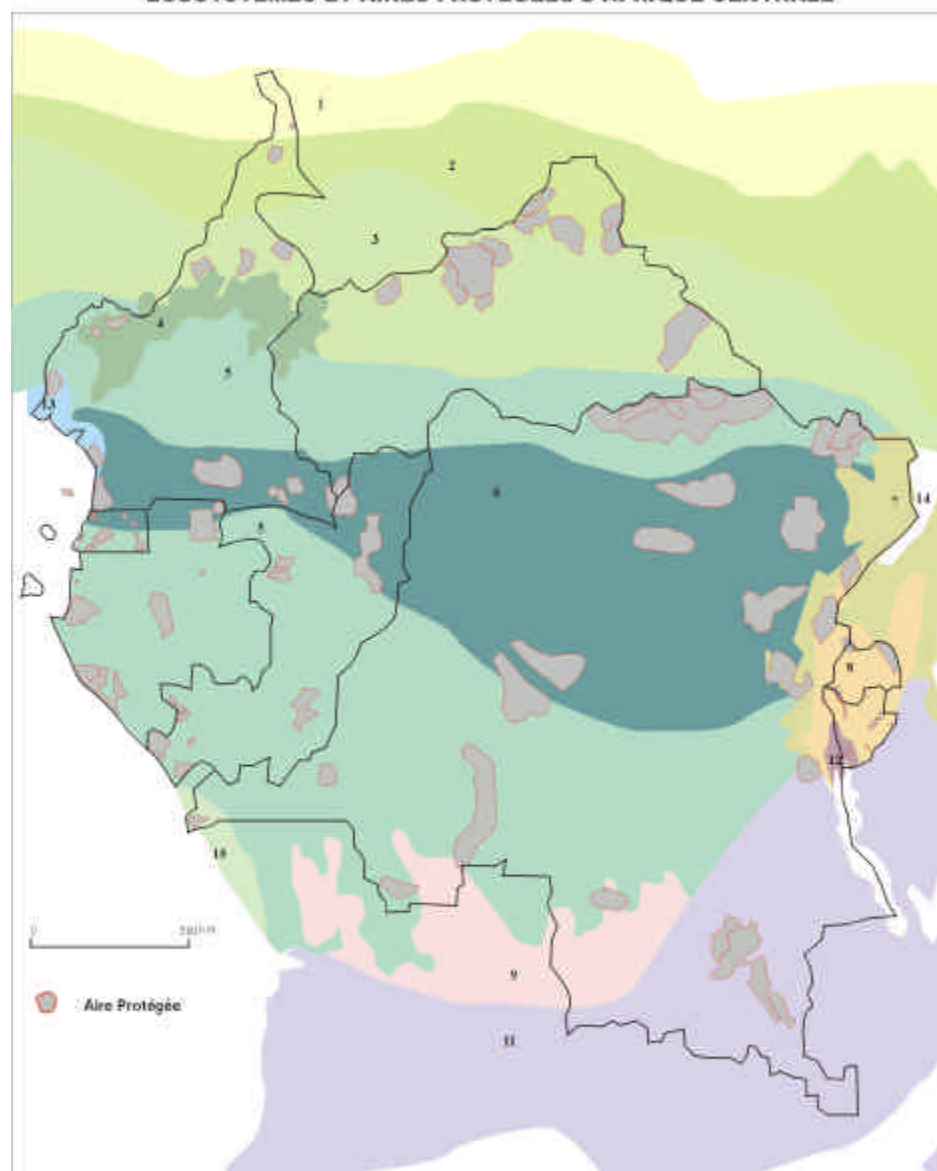
13. Jean-François Makaya, IRET/CENAREST, Gabon

21. Gakukwe Bonaventure, Directeur du Genie Rural

2. Bambara Léonidas, DT I.N.E.C.N
3. Bararwandika Astère, Direction des Forêts
4. Nigarura Nestor, Parc National de la Kibira
5. Dr Almeda Aida, Ministre d'Economie à Sao Tomé
6. Victor Delene, RAAF
7. Isaac moussa, Alliance Nationale pour la Nature (ANN)
8. Gisèle Masoka, CADIC
9. Ndabirorere Salvator, DGATE
10. Ntitanguranwa Herménégilde, M.I.N.A.T.E.
11. Nduwayo Eugénie , P.N.L.A.E
12. Nderagakura Ferdinand, Direction Environnement, Burundi
13. Bayani Ngoyi Emmanuel, ONG CIAJE
14. Zachée Nzoh-Ngandembou, RAAF/CERUT
15. Etienne kayengeyenge, Ministère de l'Aménagement du Territoire et de l'Environnement
16. Schola Uwanyiringira, Journaliste
17. Godeliève Karikurubu, AFEBEFADD
18. Gaudence Kanyange, Groupe de contact C.F.D.H.A.C
19. Zang Zang Ursule, SIGIF/Direction des Forêts
20. Niyonsaba Aimée.Généreuse, D.G.T.E
22. Nyakageni Boniface, Groupe de contact, .F.D.H.A.C
23. Kabwa Agapit, M.I.N.A.T.E
24. Passe Sanand Patrice, Réseau des ONGs d'Environnement et du Développement Durable RON GED) Rép.Centrafricaine
25. Chekem Pierre, ONG PARTNERSHIP
26. Bacinoni Daniel, Membre du Groupe de Contact CEFDHAC
27. Dorothée Nahayo, Membre du Groupe de Contact CEFDHAC
28. Mururagiza P.Claver, INECN
29. Rufuguta Evariste, D.G.A.T.E
30. Fomete Timothée, Université de Dschang
31. Chantal Nimbona, Groupe de contact CEFDHAC
32. Bigendako M.José, Université du Burundi
33. Pierre-Mundeba-Mapendo, Groupe des contact
34. Bgakima Cécile, Département de l'Environnement, de la Recherche et de l'Education Environnementales
35. Samy Mankoto ma M'baelele, MAB/UNESCO
36. Jérôme Karimumuryango, INECN
37. Nguingui J.Claude, UICN-ROCA
38. Cléto Ndikumagenge, UICN-CEFHAC
39. Assitou Ndinga, UICN-Bureau Régional pour l'Afrique Centrale
40. Augustin Mihigo, Corespondant National CEFDHAC, Rwanda

## Annexe 5. Cartes.

### ECOSYSTEMES ET AIRES PROTEGEES D'AFRIQUE CENTRALE



Source: WCS, Bokojele Bulletin (1)

Cartographie: P. MUSA-FRANZ (2011)

#### ECOSYSTEMES ET FORMATIONS VEGETALES PRINCIPALES

Très sec: 1- Steppes Sahéliennes

Sécheresse: 2- Savanes et forêts claires; 3- Savanes arborées

11- Forêt sèche; 14- Forêt claire sèche

10- Savane arborée à Baobab

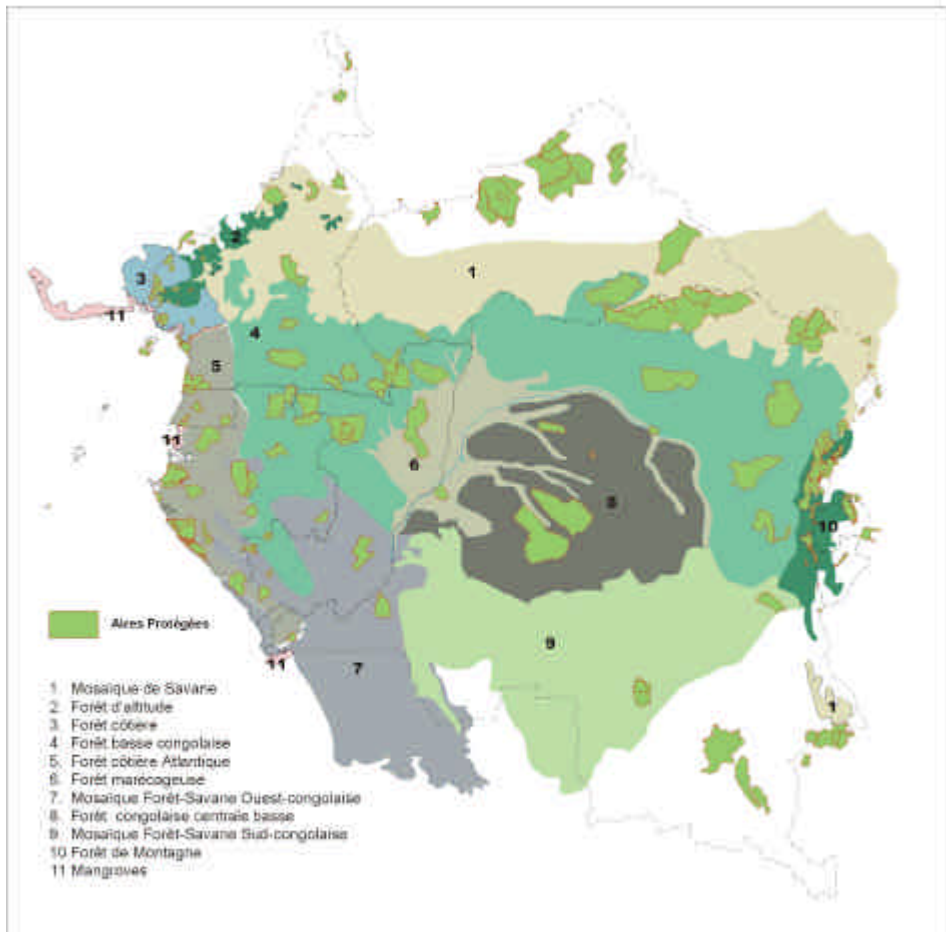
Colline et montagne: 4- Forêt de colline; 7- Forêt de transition

12- Fourrés; 8- Forêt humide de montagne

Humide: 5- Forêt semi-décidues; Forêt claire

Très humide: 6- Forêt dense sempervrante; 13- Forêt côtière

## ÉCORÉGIONS ET AIRES PROTÉGÉES D'AFRIQUE CENTRALE



Source: WWF/Globe

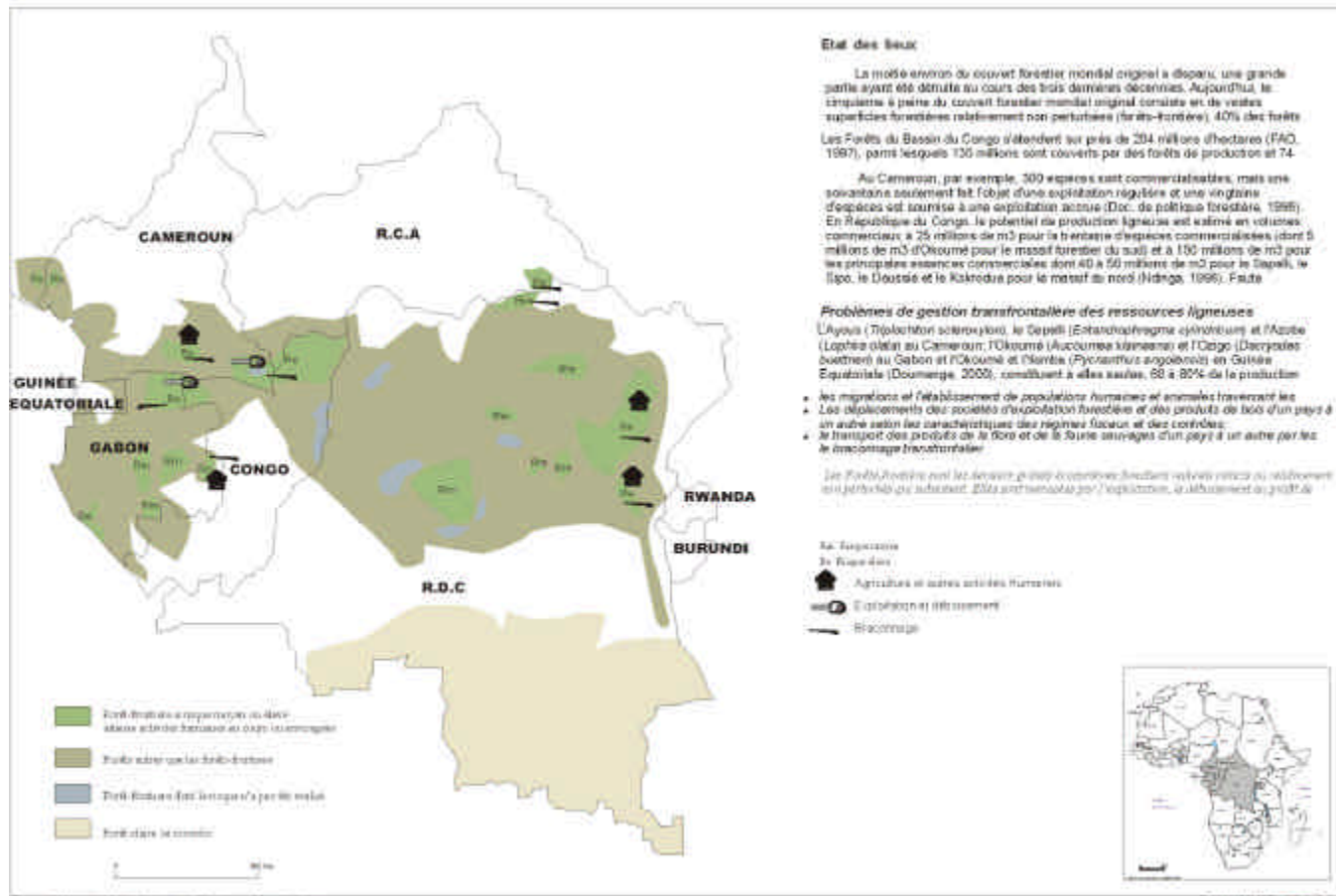
Cette répartition est une simplification. Intense, optique ou basée sur plantes caractéristiques environnantes  
 selon : phytologie, phytologie, hydroécologie, hydroécologie, etc. ; Cette carte a la fonction de se présenter comme  
 un résumé plus ou moins simplifié.

Cartographie : E. Zaret, janvier 07





## FORETS- FRONTIERE MENACEES D'AFRIQUE CENTRALE





## Eaux douces et Marines d'Afrique Centrale



Source: Projet S.A.P. Bassin du Congo

Cartographie: P. 2000/2, Khémis 2002

### Etat des ressources

Les pays du Bassin du Congo, disposent d'importantes ressources aquatiques marines et d'eaux douces partagées et communes.

Ces rivières en offrent plus de 300 espèces de poissons reconnues dans les plans nationaux, continentaux et globaux, 75 espèces en Océan équatorial, et deux cent cinquante mammifères et oiseaux aquatiques (Makaya, 1999; Oudo et Oua Nze, 1999).

Les lacs dans les pays de l'Est du Bassin du Congo représentent également une diversité des poissons. Le potentiel biologique national en RDC, estimé à plus de 700.000 tonnes, est fourni à près de 65% par les zones des grands lacs de l'Est (Ipakala et Kapu, 1999).

Au Rwanda, le Bassin hydrologique arctidien qui comprend une quarantaine de rivières dont 74 de l'altitude 2 de l'élevage a été reconnu par l'introduction des espèces de la Tanganyika (Hilary Graham, 1999).

Le lac Tanganyika continue à offrir le plus grand lac d'eau de Rift africain et compte en son sein les espèces biologiques uniques dont 1.300 espèces de vertébrés et invertebrés au niveau d'endémisme d'ordre de 80% (voir les poissons (Mogawa, 1999)). Les mangroves couvrent près de 300.000 ha au Gabon, 270.000 ha au Cameroun.

On les retrouve également au RDC, au Congo et au Guinée Equatoriale. Ces formations végétales abritent une faune endémique. Elles constituent d'excellents refuges pour les poissons, les mollusques et les oiseaux, au même temps que des poissons vivement recherchés dans leurs marchés et autres (Makaya, 1999).





